

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur - Fraternité - Justice**



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE  
PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS  
DE LA SCAPP POUR L' ANNEE 2021**

**Mars 2022**

# **TABLE DES MATIERES**

**SIGLES P.3**

**INTRODUCTION P.6**

**EVOLUTION DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE EN 2021 P.8**

**LEVIER STRATEGIQUE 1 : CROISSANCE FORTE, DURABLE  
ET INCLUSIVE P.13**

**LEVIER 2 : CAPITAL HUMAIN ET SERVICES SOCIAUX P.18**

**LE SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE P.18**

**LE SECTEUR DE LA SANTE P.42**

**LEVIER 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE P.55**

**MATRICE DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SCAPP P.59**

## SIGLES

ALECSO	Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences
AMAQ-ES	Agence Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
AMI	Agence Mauritanienne d'Information
ANRSI	Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque Africaine de Développement
BCP	Bilan Commun Pays
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BM	Banque Mondiale
BT	Brevet de Technicien
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAC	Centre d'Accueil des Citoyens
CAMEC	Centrale d'achats des Médicaments, Equipements et Consommables Médicaux
C2D	Contrats de Désendettement et de Développement
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CC	Certificat de Compétences
CDC	Centres de Développement des Compétences
CDE	Convention des Droits de l'Enfant
CDS	Comités de Développement Sectoriels
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNA	Conseil National de l'Alphabétisation
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
COVID-19	CORONAVIRUS 19
CS	Chantier Stratégique
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DHIS2	District health information software 2
DTS	Dépenses Totales de Santé
EDS	Enquête Démographique et de la Santé
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ENI	Ecole Nationale d'Instituteurs
ENS	Ecole Normale Supérieure de Nouakchott
EPU	Examen Périodique Universel
ESP	Ecole Supérieure Polytechnique
FAD	Fonds Africain de Développement
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FTP	Formation Technique et Professionnelle
FOSA	Formations Sanitaires
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale

IPGEI	Institut Préparatoire aux Grandes Écoles d'Ingénieur
IS2M	Institut Supérieur des Métiers de la Mine
ISESCO	Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISCAE	Institut Supérieur de la Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISSET	Institut Supérieur des Etudes Technologiques
ISM-BTP	Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics
ISME	Institut Supérieur des Métiers de l'Énergie
ISMS	Institut Supérieur des Métiers de la Statistiques
ISPLTI	Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la traduction et de l'Interprétariat
ISSD	Initiative de Suspension de paiement du Service de la Dette
IST	Infection Sexuellement Transmissible
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IUP	Institut Universitaire Professionnel
LMD	Licence-Master-Doctorat
LNME	Liste nationale des médicaments essentiels
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MRU	Ouguiya mauritanien
MS	Ministère de la Santé
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCI	Prévention et Contrôle des Infections
PA	Plan d'Action
PGE	Plan de Gestion Environnementale
PIP	Programme d'Investissement Public
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PNDS	Projet National de Développement Sanitaire
PNDSE	Projet National de Développement du Secteur Educatif
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
PROPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RH	Ressource Humaine
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis

SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNEA	Stratégie Nationale d'Eradication de l'Analphabétisme
SNLCC	Stratégie National de Lutte Contre la Corruption
SNU	Système des Nations Unies
SOMAGAZ	Société Mauritanienne de Gaz
SSE	Système de Suivi Evaluation
STEM	Sciences, Technologie, Mathématiques
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UE	Union Européenne
UNA	Université de Nouakchott Al Aasriya
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	United States dollar
USIA	Université des Sciences Islamiques d'Aïoun
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

# INTRODUCTION

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) est la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016-2030 et sert de cadre de référence pour toutes les actions de développement entreprises par l'Etat, les organismes publics et socioprofessionnels ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au cours de la période 2016-2030. Elle intègre l'Agenda 2030 et les cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La SCAPP a pour but de bâtir une société prospère, forte, inclusive et économiquement durable qui répond aux besoins fondamentaux de tous les citoyens, et leur assurer un mieux-être. Elle est basée sur une vision de développement favorisant une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités et durable dans un cadre de bonne gouvernance.

Cette vision se décline en trois leviers stratégiques correspondant aux objectifs stratégiques retenus pour assurer une prospérité profitable à tous : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. La stratégie est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le premier couvrant la période 2016-2020 est composé de 15 chantiers stratégiques, à mettre en œuvre à travers 59 interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives.

La loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP et le décret n°2019-085 en date du 6 mai 2019 fixent le cadre légal régissant la mise en œuvre de la SCAPP. Le décret initie et consacre la réforme du système de suivi évaluation (SSE) de la SCAPP et vise à le rendre plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting dont le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de la SCAPP est le principal produit.

Figure 1 : Changement attendu selon la vision de la SCAPP



Le présent rapport constitue le RAMO de la SCAPP au titre de 2021. Ce présent rapport, qui s'inscrit dans le cadre de suivi et évaluation de la SCAPP, présente le bilan de l'exercice 2021, le degré d'atteinte des objectifs fixés, les répercussions de la crise sanitaire COVID 19, et les goulets d'étranglement au niveau sectoriel notamment au niveau des secteurs du capital humain (Santé et Education). Il a été élaboré sur la base des Notes Annuelles Sectorielles de suivi de la Mise en Œuvre (NASMO) de la SCAPP. Les NASMO ont été élaborées sur la base, notamment, de la documentation fournie par les ministères sectoriels, les agences de l'Etat et les partenaires au développement ainsi qu'à partir des informations obtenues d'autres documents. Le processus d'élaboration des NASMO est pleinement participatif, les CDS étant composés de représentants des administrations publiques, de la société civile, du secteur privé et des PTFs.

## I. EVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MAURITANIENNE EN 2021

En 2021, l'économie mondiale a connu des niveaux de reprises inégales suivant les pays en raison de la disparité de leurs capacités d'accéder aux vaccins anti-covid et la résilience de leur économie aux crises. Le fossé créé par cette situation risque de se creuser davantage du fait de la persistance de la pandémie, du changement climatique et des vulnérabilités croissantes dans divers secteurs institutionnels financiers et non financiers. Malgré la baisse de la gravité de la crise, ses effets persistent au vu des contaminations et des décès avec un cumul des cas qui est passé de 47,3 millions en octobre de l'année dernière à 247 millions en octobre 2021, et des décès passant de 1,21 million en octobre 2020 à 5 millions en fin 2021. En raison de leur faible couverture vaccinale et de leurs ressources limitées, les pays émergents et ceux en voie de développement (en particulier en Afrique) figurent parmi les pays les plus vulnérables aux nouvelles vagues de la pandémie et aux mutations du coronavirus. En effet, les répercussions économiques de la crise sanitaire demeurent et se poursuivent dans ces pays au gré des perturbations/interruptions de l'approvisionnement des produits de base et des intrants de production, couplé à la hausse des prix découlant, d'une inflation galopante et de la perturbation des chaînes de production.

En Mauritanie, la crise sanitaire a touché divers secteurs de l'économie nationale notamment du fait cumulé des chocs externes et des mesures de précaution internes entraînant une contraction du produit intérieur brut de 1,75% en 2020, en plus des larges ajustements qui ont affecté le budget pour répondre aux nouvelles données. Toutes les mesures de riposte ont été renforcées en 2021, conformément au programme prioritaire élargi du Président de la République, par un soutien continu aux groupes vulnérables et aux personnes à faible revenu avec un renforcement des investissements destinés aux domaines agricoles, du développement de la production animale, de l'eau, des infrastructures, de la santé et de l'éducation.

En 2021, dans ce contexte général, la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2022 est venu consolider les acquis et créer plus d'opportunité pour les citoyens dans le cadre du programme du Président de la République visant à développer les infrastructures de soutien de la croissance, à valoriser les ressources humaines, à améliorer le système de santé et d'éducation, à assurer la sécurité alimentaire, à favoriser l'intégration des personnes handicapées et à limiter l'exclusion. Le projet de loi a reposé sur un certain nombre d'hypothèses dont les plus importantes se résument comme suit : a) Parvenir à une croissance économique de 4,2 % b) Maîtriser le taux d'inflation de l'ordre de 3,5 % ; c) Parvenir à un déficit de la balance courante de 13,7% du PIB ; d) La réalisation d'un déficit budgétaire de 4,95% ; e) Une réserve de change couvrant huit mois d'importations.



## 1.1. LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN 2021

En 2021, les **politiques économiques et sociales** qui ont été appliquées (Programme prioritaire, ProPEP, programme pastoral, ...) ont permis, malgré la détérioration de la conjoncture, de contenir la propagation du virus, de limiter ses effets économiques négatifs, et de réaliser une reprise de 2,4%.

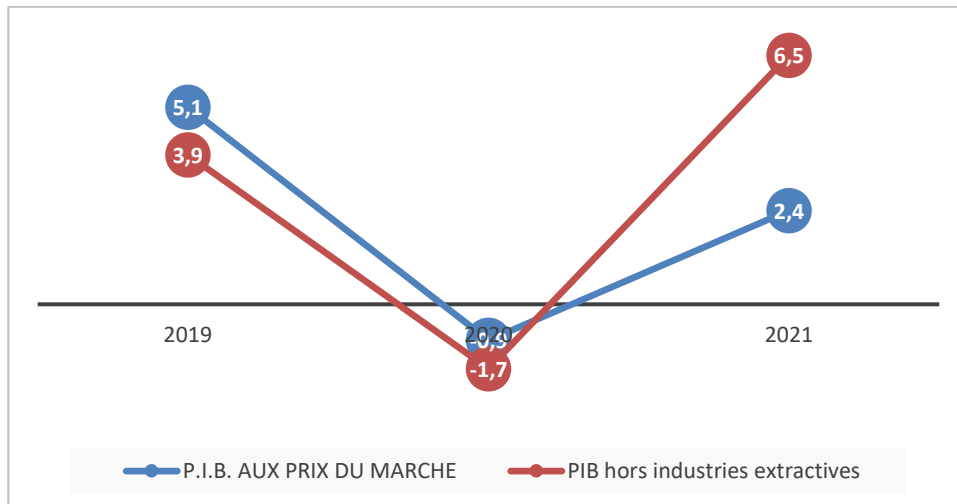


FIGURE 1: ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE DURANT LA PERIODE 2019-2021

Pour le **secteur extérieur 2019-2021**, le solde de la balance courante a été structurellement déficitaire. Cependant, il a enregistré une amélioration en 2020 et en 2021 sous l'effet de la crise sanitaire (-831 millions de dollars en 2019, -576 en 2020, -515 en 2021). En excluant les biens capitaux financés par l'extérieur (IDE), le solde de la balance courante devient positif pour les années 2020 et 2021, soit 2,3% et 1,8% du PIB, respectivement.

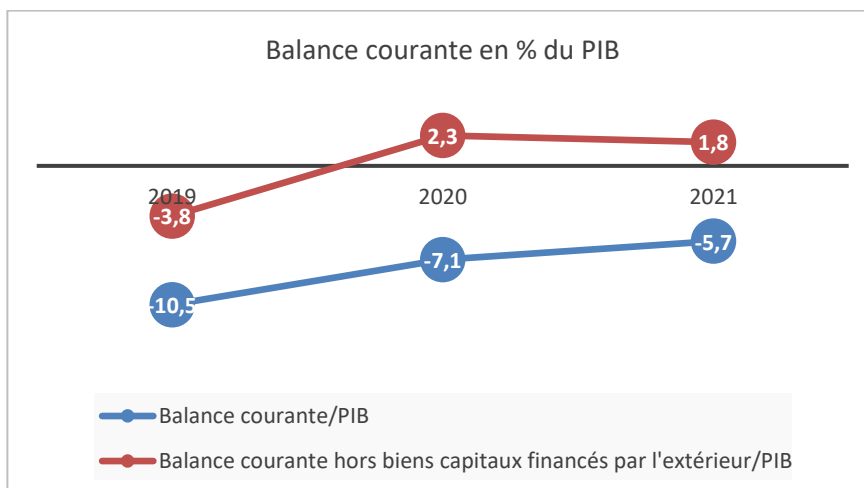


FIGURE 2: ÉVOLUTION DE LA BALANCE COURANTE EN POURCENTAGE DU PIB 2019-2021

## 1.2. LA SITUATION MONETAIRE ET DES PRIX 2019-2021

La **masse monétaire** a connu une augmentation significative au cours de la période 2019-2021. Cette augmentation est attribuée à l'accumulation de revenus extérieurs nets et à la hausse du crédit. Le taux de liquidité de l'économie en moyenne atteint 33 %.

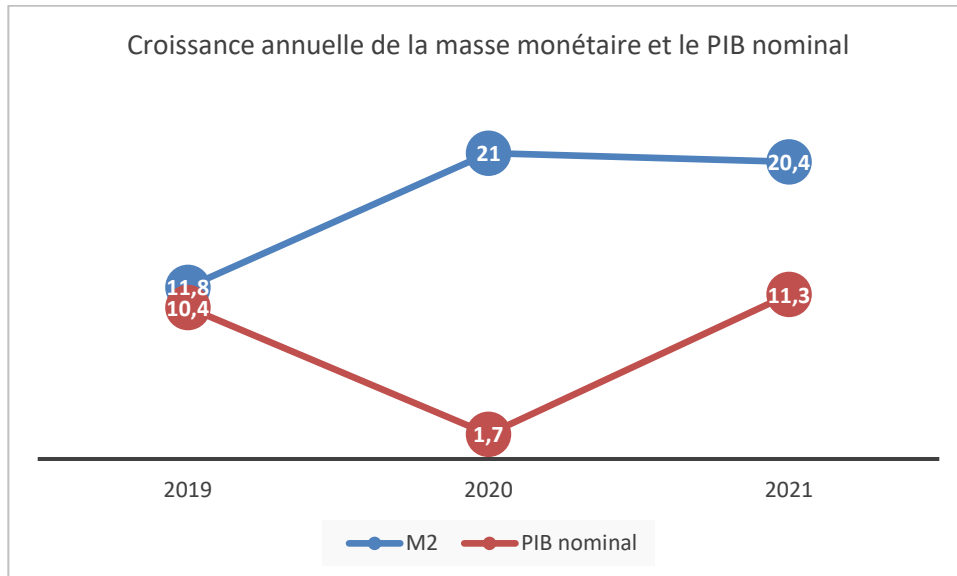


FIGURE 3: CROISSANCE ANNUELLE DE M2 ET PIB NOMINAL

## 1.3. LA RESERVE DE CHANGE

La **réserve de change** a connu une amélioration significative, passant de 5,8 mois d'importations en 2019 à 7 mois en 2020, et à 7,6 mois en 2021.

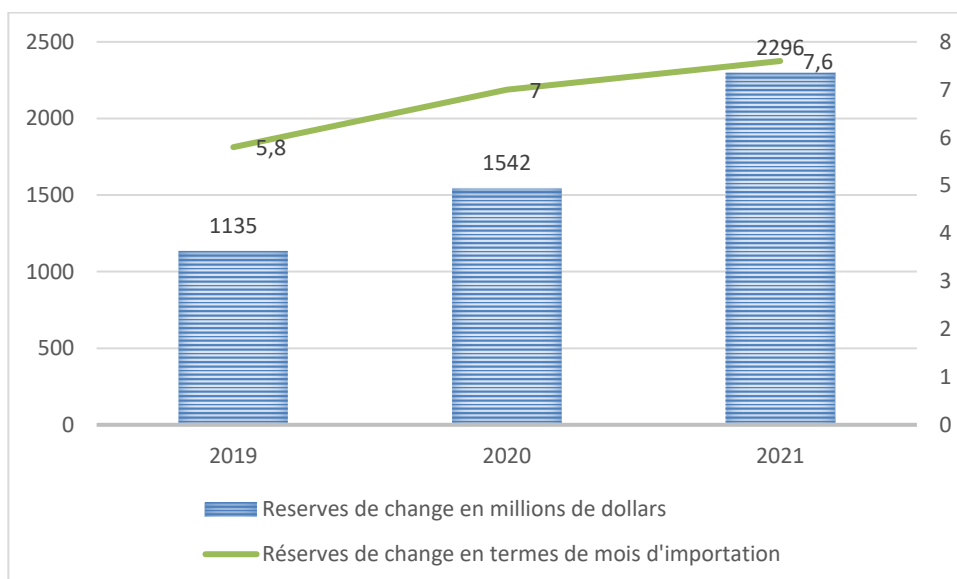
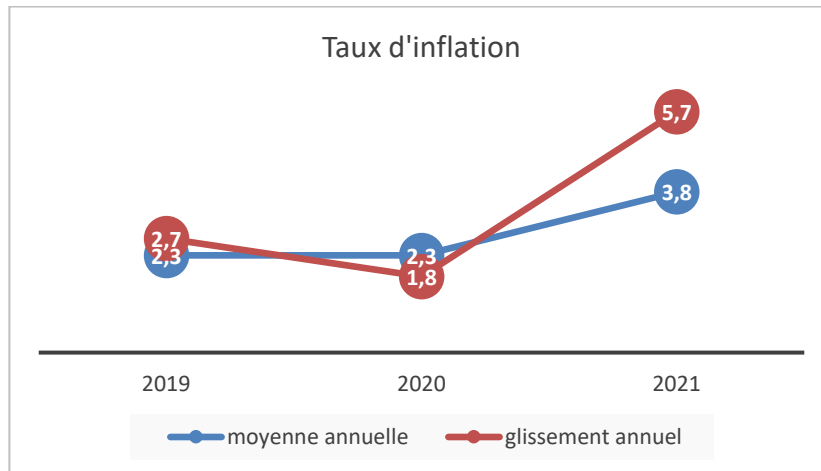


FIGURE : RESERVES DE CHANGE 2019-2021

#### 1.4. L'INFLATION

L'inflation a baissé en 2020 à un taux de 1,8 % avant de remonter avec un taux de 5,7% en 2021.



#### 1.5. LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique de la Mauritanie (Administration Centrale) est caractérisée par la prépondérance de la dette extérieure qui représente 86.5% du total de la dette. La dette intérieure représente 13,5% du total de la dette publique et est constituée de bons du trésor à court terme et de la dette de l'Etat vis-à-vis de la BCM (Banque Centrale de Mauritanie).

Malgré les réductions de dette importantes obtenues auprès de la communauté internationale dans le cadre de l'initiative PPTE (2000-2002), de l'initiative multilatérale du FMI, de la Banque Mondiale et du groupe BAD/FAD (IADM) en 2005 et des allègements additionnels sous formes de contrats de désendettement et de développement (C2D) de la France et de l'Espagne, l'encours de la dette publique s'est accru en valeur nominale durant la période 2019-2021 passant de 3200 millions USD à 3450 millions USD au 31/12/2021.

En effet, les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise de la COVID-19. Cette crise a engendré des besoins additionnels de ressources urgentes pour financer les dépenses en santé ; ce qui explique l'augmentation entre 2019 et 2021 de l'encours de la dette extérieure comme l'illustre le graphique ci-dessous.

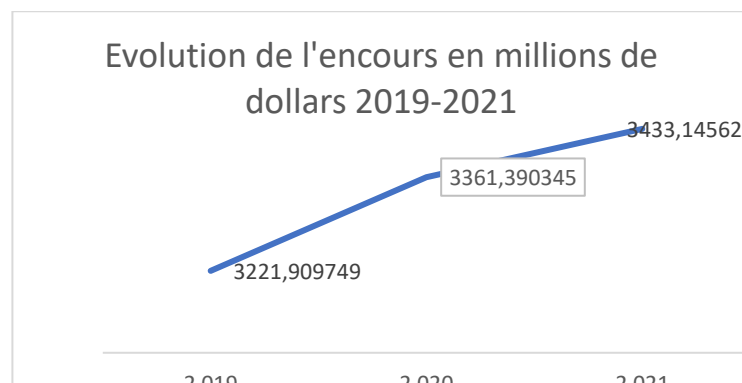


FIGURE 4: EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE 2019-2021

Le **service de la dette** a connu une forte baisse entre 2019 et 2021 plus particulièrement en 2020 (44 % par rapport à 2019). Cette baisse est principalement due à la suspension du paiement dans le cadre de l'Initiative de Suspension de paiement du Service de la Dette (ISSD) durant la période de la COVID-19 .

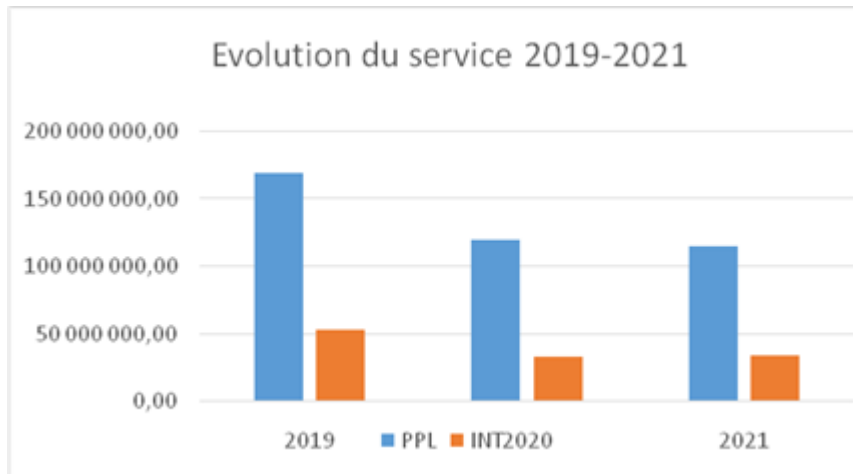


FIGURE 5: EVOLUTION DES SERVICES DE LA DETTE EN DOLLARS 2019-2021

## **II. LEVIER STRATEGIQUE 1 : CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE**

« L'objectif de ce premier levier la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive - est de promouvoir une croissance économique forte, partagée et durable, participant au plein emploi productif et au travail décent pour tous (ODD 8) ».

Les principaux points saillants pour l'année 2021 sont résumés ci-après.

### **2.1. PROMOTION D'UNE AGRICULTURE A LA FOIS PRODUCTIVE, COMPETITIVE ET DURABLE**

L'agriculture est l'un des secteurs prioritaires porteurs de croissance en Mauritanie, il contribue à l'activité d'un grand nombre d'habitants tout en participant à hauteur de 4% à la création de richesse nationale en 2020. Il bénéficie, avec l'élevage, du cadre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural Horizon 2025 (SDSR 2025) et de façon plus spécifique, du Plan National de Développement Agricole (2016-2025) tout en étant inclus au sein du premier Levier Stratégique de la SCAPP.

Bien que son climat soit désertique et aride et que ses ressources en eau soient limitées, influençant fortement son agriculture, le pays dispose d'un potentiel en terres agricoles de 513 000 ha, répartis entre quatre zones agro écologiques : (i) La zone aride (16 000 ha) consacrée au système de production oasien produisant des dattes (palmier dattier), des légumes, des fruits et des luzernes ; (ii) La zone sahélienne (310 000 ha), consacrée au système de cultures extensives pluviales en zone sablonneuse ou « diéri ». Les principaux produits y étant cultivés sont le sorgho, le maïs, le mil et les légumes ; (iii) La zone de la vallée du fleuve Sénégal (175 000 ha) dont 40 000 sont consacrés aux cultures de décrue naturelle ou contrôlée du Walo, relatif à la production du sorgho, du maïs et des légumes, et 135 000 au système d'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau, relatif à la culture du riz, du maïs, du sorgho, des légumes et des fruits ; (iv) La zone maritime (12 000 ha) disposant d'un système d'agriculture irriguée en maîtrise totale pour la production de légumes et fruits.

Ces zones agro écologiques sont parsemées de zones humides servant, entre autres, de transit aux oiseaux migrateurs. Il s'agit principalement : (i) Du fleuve Sénégal ; (ii) Du lac de R'kiz ; (iii) Du lac d'Aleg ; (iv) Du lac de Mâle ; (v) De la Tamourt N'nâj ; (vi) Du Parc National du Banc d'Arguin ; (vii) Du Parc National de Diawling ; (viii) De la mare de Kankossa ; (ix) De la zone de Vengé ; (x) De la zone de Mahmouda.

Ce potentiel en terres agricoles, encore peu exploité, peut davantage être mis en valeur, et ce, particulièrement au profit de la sécurité alimentaire. En effet, la contribution de l'agriculture au PIB national reste faible et largement en deçà des possibilités : en 2019, elle n'était que de 5,3% et ne répondait pas aux besoins alimentaires du pays.

Cette sous exploitation du potentiel disponible est due, entre autres : (i) Aux faibles

rendements des cultures, et plus particulièrement des céréales ; (ii) A l'inefficacité des systèmes de production, de stockage, de transformation et de distribution ; (iii) A la forte dépendance vis à vis des aléas climatiques.

En termes de genre, en milieu rural, plus particulièrement dans le sous-secteur agricole, moins de 4 femmes sur 10 sont occupées, contre 6 hommes sur 10. Leurs activités se font principalement la post-préparation des sols. Elles accèdent très difficilement à la propriété foncière.

Ainsi, les principaux enjeux relatifs au secteur agricole mauritanien, découlant du contexte spécifique du pays se résument à : (i) Mettre en valeur le potentiel de 513 000 ha de terres agricoles, malgré les rigueurs du climat, qui favorisent la désertification, les multiples impacts dues aux aléas climatiques et une forte vulnérabilité des systèmes d'exploitation en vigueur ; (ii) Mettre le potentiel de terres agricoles et le potentiel hydrique au profit, entre autres, de la diversification et de l'intensification des cultures, tant au travers des investissements publics que privés ; (iii) Mettre à profit le potentiel en terres agricoles, en eau et le fort engagement du capital humain pour garantir la sécurité alimentaire, à travers l'appui à la production agricole par le biais des populations et de leurs organisations (coopératives et autres) ; (iv) Renforcer les capacités de gestion durable pour le développement de l'agriculture.

## **2.2. SECTEUR DE L'ELEVAGE**

Il faut notamment noter, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE 2017- 2025), la réalisation d'actions prioritaires dans les deux domaines suivants : celui de la santé animale et celui de l'amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis.

## **2.3. PRESERVATION DU PATRIMOINE MARIN ET L'INTEGRATION DE LA PECHE**

Il faut noter la mise en place d'un programme de suivi régulier des espèces marines d'intérêt économique et/ou biologique, l'évolution positive de la cible 14.4 de l'ODD 14 (réglementer la pêche), la redynamisation ou la poursuite de la réhabilitation des infrastructures portuaires ou de commerce, l'adoption d'un plan de gestion et développement de la pêche continentale, domaine d'activités des pêcheurs artisanaux pour la promotion d'une croissance pro-pauvre tournée vers les filières à fort potentiel d'emplois et de revenus (ODD 8).

Le secteur de la pêche et de l'économie maritime a bénéficié dans le cadre du ProPEP, d'une enveloppe de 3907 millions MRU. Mais un très faible montant de 91 millions MRU a été inscrit dans la loi des finances de 2021, ce qui est en inadéquation avec les besoins en ressources financières du secteur pour la réalisation des projets dans le cadre du programme ainsi que la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie.

Toutefois, plusieurs activités du MPEM ont été prises en charges dans le cadre du financement extérieur du ProPEP, apporté par le FADES. Les DAO, révisés et finalisés, ont été transmis au

FADES après prises en compte de ses observations. Le département attend toujours la mise en place de ces financements pour lancer les projets.

## **2.4. PROMOTION ET MISE EN VALEUR DU POTENTIEL MINIER ET PETROLIER**

Pour le secteur pétrolier comme pour le secteur des mines, la priorité de l'action du Gouvernement est de renforcer leur intégration à l'économie nationale, de maximiser les profits tirés de leur exploitation, et d'améliorer l'attractivité du pays pour l'investissement direct étranger.

Dans ce cadre la stratégie de développement du secteur a été formulée et la révision du code minier lancée et sera finalisée en 2022. Le lancement du projet F'derick devrait en effet accroître la production minière de plus de 20%, tandis-que le développement en cours du projet El-Aouj pourrait ouvrir des perspectives entièrement nouvelles pour le pays.

L'activité artisanale minière a continué à jouer un rôle important dans l'extraction de l'or, dans l'absorption du chômage et dans le développement local. Les efforts se sont poursuivis pour améliorer le cadre de vie des artisans et les conditions d'exercice de l'activité.

Dans le secteur du pétrole et du gaz, le projet Grand Tortue Ahmeyim GTA a repris fortement après les difficultés générées par la pandémie. Le taux d'exécution du projet a dépassé 70%. En ce qui concerne l'aval pétrolier, la priorité est d'assurer la sécurité de l'approvisionnement du pays dans un contexte marqué par un lourd héritage en termes d'insuffisance et de vétusté des capacités de stockage des produits pétroliers et du gaz butane. Ainsi, les travaux de réhabilitation d'un bac de gasoil de 60.000 m<sup>3</sup> à Nouadhibou ont été achevés ; ce qui offre au pays un mois supplémentaire d'autonomie de consommation. Les travaux pour l'extension des dépôts de Nouakchott de Gasoil, d'essence et de fuel seront lancés cette année, de même que la réhabilitation des lignes de dépotage des hydrocarbures reliant le quai pétrolier au dépôt central de la SMH et au centre d'enfûtage de la SOMAGAZ.

## **2.5. IMPULSION DU SECTEUR INDUSTRIEL**

Le secteur de l'industrie a vu l'organisation de journées de concertation en vue de la formulation d'une nouvelle stratégie industrielle ; (ii) le sous-secteur de la boulangerie et de la pâtisserie a été réorganisé, en vue d'améliorer la qualité de la production ; (iii) les capacités en matière de normalisation et de suivi de l'activité industrielle ont été renforcées et la mise à niveau des entreprises afin d'améliorer la compétitivité, appuyée ; et (iv) les travaux de construction d'un centre de documentation de la propriété industrielle, lancés.

## **2.6. PROMOTION DU COMMERCE ET CONSOLIDATION DES CONDITIONS D'UN FONCTIONNEMENT EQUILIBRE ET TRANSPARENT DES MARCHES**

Pour améliorer les conditions de régulation et d'organisation du marché, et garantir la libre concurrence, l'année 2021 a vu la création des cours d'appel commerciales à Nouakchott et à Nouadhibou, et des réformes importantes ont été introduites pour mettre à jour le code du commerce, afin d'offrir un climat plus sûr pour les affaires, en renforçant les garanties juridiques de protection de l'investissement.

Suite à la régression de la production et des perturbations des chaînes d'approvisionnement à travers le monde, à cause de la crise sanitaire mondiale, et en application de l'engagement du Président de la République dans le domaine de la protection des consommateurs lorsqu'il a déclaré que : «En dépit de cette situation, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour protéger le pouvoir d'achat des citoyens», le Gouvernement a pris des mesures décisives pour soutenir les prix de ces matières, augmenter les quantités fournies aux boutiques "TAMWIN" orientées vers les groupes les plus vulnérables, et assurer leur approvisionnement régulier .

Dans le même contexte, le contrôle des prix a été activé et intensifié, un comité de surveillance des marchés, dont la mission est de donner des avis et conseils sur tous les projets susceptibles d'impacter la concurrence, de veiller sur la transparence des activités du marché et de réguler les opérations du marché, a été mis en place et la centrale d'achat et d'approvisionnement du marché a été opérationnalisée et les prix des denrées de première consommation administrés.

## **2.7. REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE**

Malheureusement, peu de projets de grande envergure susceptibles de transformer le secteur ont connu un début de véritable mise en œuvre, faute de financement. Le tourisme a été impacté fortement ces deux dernières années, la priorité a été de diversifier et promouvoir l'offre touristique en créant des synergies entre les différents produits. L'accent a été mis sur la promotion à grande échelle et la modernisation du secteur, à travers la certification des hôtels et la mise en place d'un fonds d'appui aux entreprises touristiques. Pour la valorisation de la richesse de notre patrimoine national, trois sites touristiques ont été créés dans le Parc National du Banc d'Arguin. L'école professionnelle de tourisme a été ouverte et a permis de former 500 jeunes dans différents métiers touristiques.

## **2.8. PROMOTION D'UN ARTISANAT CREATIF, CONSERVATEUR DE MEMOIRE ET GENERATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOIS DECENTS**

Dans le cadre de l'organisation et la promotion de l'artisanat, un cadre institutionnel, dont l'objectif est de coordonner, suivre et mettre en œuvre l'ensemble des mesures prises en faveur de ce secteur, a été mis en place. Sa mise en place vise la promotion et la valorisation de l'artisanat national en reconnaissance de sa valeur symbolique et de son importance économique et sociale.

## **2.9. ACCELERATION DES REFORMES ENGAGEES POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT ET DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES**



Pour améliorer les conditions de régulation et d'organisation du marché, et garantir la libre concurrence, l'année 2021 a vu la création des cours d'appel commerciales à Nouakchott et à Nouadhibou, et des réformes importantes ont été introduites pour mettre à jour le code du commerce, afin d'offrir un climat plus sûr pour les affaires, en renforçant les garanties juridiques de protection de l'investissement.

## **2.10. DANS LES AUTRES DOMAINES**

Il y a eu la poursuite du développement du commerce électronique, la modernisation de l'administration par l'accès rapide aux documents, la création d'un conseil supérieur de l'investissement pour contribuer à l'amélioration du climat des affaires, l'attraction des investissements et l'appui au partenariat entre les secteurs public et privé.

### **III. LEVIER 2 : CAPITAL HUMAIN ET SERVICES SOCIAUX**

Le levier stratégique n°2 – capital humain et services sociaux - comporte quatre chantiers stratégiques à savoir : (i) Relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle ; (ii) Amélioration des conditions d'accès aux services de santé ; (iii) Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport ; (iv) Meilleure résilience des couches les plus vulnérables.

Les principaux points saillants pour l'année 2021 sont résumés ci-après par chantier.

#### **3.1. LE SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

##### **3.1.1. CONSTATS GENERAUX**

S'il est un constat qui fait l'unanimité des observateurs et des acteurs sur le terrain c'est bien que le secteur de l'éducation, malgré les avancées notoires en matière d'accès aux services éducatifs et, dans une certaine mesure, de disponibilité des infrastructures et malgré la volonté politique reste encore de faible qualité et ne répondant pas aux espoirs de développement socioéconomiques attendus de lui. Cette situation se traduit par une massification des jeunes sous-formés et difficilement insérables dans la vie active, car elle est doublée d'une offre d'éducation inadéquate avec le marché du travail, et d'un taux de déscolarisation élevé : près 350 000 jeunes, âgés de 15 à 25 ans, quittent l'école sans qualifications (Nations Unies Mauritanie (2020), Bilan Commun Pays (BCP) 2020. Nations Unies Mauritanie, Nouakchott.)<sup>1</sup>

Le système éducatif mauritanien est géré par la réforme de 1999 et se caractérise par un niveau bas de la qualité des prestations et des outputs et l'éclatement entre plusieurs Ministères : Le Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille, le Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif, Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et le Ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel.

A l'issue de la mise en œuvre du Plan d'action 1 de la SCAPP, le bilan global montre des réalisations d'importance, en ce qui concerne l'accès à l'éducation, l'équité, la scolarisation des filles : « Le nombre d'élèves du public est passé de 531 960 élèves en 2016/2017 à 552 658 élèves en 2017/2018 soit un taux d'accroissement de 3,9%. Les filles représentent 50,1% des élèves ; Le nombre d'enseignants au public est passé de 12960 en 2016/2017 à 14945 en 2017/ 2018. Le nombre de contractuels est de 2105 soit 14% contre 18% en 2017, le taux brut d'admission est passé de 111% en 2013 à 100, 9 % en 2018. Pour ce qui est du secondaire, Le nombre d'élèves est passé à 178612 élèves en 2017/2018 contre 172656 en 2016/2017, soit une augmentation de l'ordre de 3 ,44%. Le TBS au niveau secondaire, en 2017/2018 est estimé à 39% contre 35% en 2016/2017 soit une amélioration de 4 points de pourcentage. Le taux de réussite au concours d'entrée en sixième a connu une nette régression passant de 59,53% en

---

<sup>1</sup> La liste des documents auxquels se réfère la présente note sera annexée au document.

2017/2018 à 56,98 en 2018/2019. Le taux de réussite au BEPC en 2017/2018 est de 33,16 % soit une amélioration de l'ordre de 3 points, mais en 2018/2019 il est de 32,80 %, soit une régression de 0,36 points de pourcentage. Le taux de réussite au Baccalauréat est passé de 14,71% en 2016/2017 à 23,64% en 2017/2018 soit une augmentation de 9 points de pourcentage par rapport à l'année passée. » (Nasmo, 2019). Il montera à 25,26 % en 2020, avant de chuter à 14,06% en 2021<sup>2</sup>.

Ces fluctuations sont dues, essentiellement, aux résultats faibles en termes de qualité et de gouvernance. Il est vrai qu'avec 3,1% seulement du PIB affecté aux dépenses d'éducation (Loin de l'objectif de 4% du Cadre d'action éducation 2030), le secteur reste toujours peu doté pour réaliser de grandes performances (Déficit en ressources financières de 48%, manque d'enseignants de 41,6% au public et 40% au privé). Il reste que les dysfonctionnements du système sont structurels et ne relèvent pas que de la faiblesse des moyens qui lui sont alloués, ni même du nombre d'enseignants.

Les conséquences des dysfonctionnements précédents se répercutent dramatiquement sur les outputs du système éducatif. Ainsi, bien que le TBS affiche parfois plus de 100%, il reste que sur 100 élèves scolarisés seuls 34 accéderont à la 1ère année d'enseignement du secondaire et seuls 12 accéderont à la dernière année du second cycle du secondaire. C'est là un taux de déperdition assez élevé.

Cette situation est encore moins reluisante lorsqu'il s'agit de l'état des lieux au niveau de chaque sous-secteur, pris à part.

### 3.1.2. ETAT DES LIEUX

Le présent état des lieux abordera alternativement chacun des sous-secteurs de l'Education, c'est-à-dire respectivement, l'Enseignement préscolaire, l'Enseignement fondamental et secondaire, l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'Enseignement originel et la Formation Professionnelle.

Le droit à l'éducation est un droit fondamental garanti par la constitution mauritanienne en son préambule, au même titre que tous les autres droits politiques, économiques et sociaux. La SCAPP en tient largement compte dans ses orientations, tout comme elle tient compte des Objectifs de Développement Durable (ODD 4, 5, 8 et 16), en particulier le premier : « Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

De plus « **Monsieur Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, Président de la République avait érigé, dans son programme électoral « TAAHOUDATI » l'éducation nationale comme première priorité nationale et sa réforme un impératif majeur de son mandat.** », peut-on lire dans la Synthèse finale des *Concertations nationales sur la réforme du système éducatif national*, organisées du 16 au 20/11/2021, et dont l'objectif visé est « d'établir (...) une vision partagée qui servira de cadre de référence à l'élaboration d'une stratégie cohérente et

---

<sup>2</sup> Données fournies par la Direction chargée des examens au MENRSE

opérationnelle pour la rénovation et le développement du système éducatif à court et moyen termes.» La politique des diverses structures en charge des sous-secteurs de l'éducation est inspirée et encadrée par ces référentiels.

A ce sujet, **l'enseignement préscolaire**, qui permet à l'enfant de développer très tôt ses aptitudes d'apprentissage, pour les optimiser dans les cycles suivants, constitue un domaine d'intervention prioritaire de la SCAPP et un objectif majeur du Ministère de l'Action Sociale, de l'enfance et de la famille (MASEF). Il s'agit, dans ce domaine, de « *Porter le taux de préscolarisation des jeunes enfants à 50% en 2025, conformément aux engagements du Président de la République.* » Aussi, le MASEF se fixe-t-il comme objectif quinquennal de porter l'offre du préscolaire de 30.000 places en 2020-2021 à 100.000 places en 2025. Le Département ciblera les groupes les plus vulnérables, notamment en milieu rural, qui restent largement privés du préscolaire, sur la gouvernance du secteur et sur l'implication du privé à travers des PPP. Il faut noter, ici, la création par le MASEF d'un Centre de formation et de promotion sociale des enfants handicapés.

Au niveau des **cycles primaire et secondaire**, la politique gouvernementale vise l'universalisation de l'enseignement fondamental, et s'articule, dans le cadre de l'exécution du programme du Président de la République Taahoudati, autour de la Réforme du Système Educatif. Dans ce cadre, le MENRSE a porté la concertation sur les problèmes de l'éducation à l'échelle de tout le pays, pour donner à la « *Communauté Nationale l'occasion de débattre d'une question fondamentale qui concerne non seulement le présent mais engage aussi l'avenir* ». 15 ateliers régionaux de réflexion et de concertation sur les axes de la réforme du système éducatif en Mauritanie, ont été organisés dans les différentes capitales régionales, suivis de journées de Concertations nationales à Nouakchott, du 16 au 20 novembre 2021 et dont les résultats sont un diagnostic de « L'Ecole mauritanienne d'aujourd'hui », une vision de l'Ecole de demain ; comment l'asseoir et quels en sont les impératifs de réussite ?

Il reste que l'évaluation du PA SCAPP1 montre que les objectifs de performances visés à ce niveau n'ont pas été atteints.

En ce qui concerne **l'enseignement supérieur et la recherche scientifique**, le MESRS vient de se doter de deux stratégies, l'une pour l'enseignement supérieur, à l'horizon 2030 et l'autre pour la recherche scientifique à l'horizon 2026 et d'un plan d'action triennal, 2021-2024. Ces deux stratégies se déclinent des engagements du Président de la République dans le domaine, c'est-à-dire la diversification des filières de formation, l'augmentation de la capacité d'accueil, y compris à travers la création de nouvelles structures, et l'implication du privé dans une recherche scientifique développante. Elles tiennent compte également des objectifs de la SCAPP. L'action du Ministère est centrée sur le renforcement du pilotage institutionnel et la gouvernance, l'amélioration des conditions d'accès à l'enseignement supérieur, ainsi que sur la pertinence et de la qualité des formations, l'augmentation de la capacité d'accueil et la promotion d'une recherche au développement endogène et inclusive. Un accent est mis sur l'optimisation de la coopération internationale.

L'état des lieux montre une difficulté de maîtriser les flux, à cause d'une absence de coordination avec le MENRSE au sujet du Baccalauréat, une efficacité interne et externe

insuffisante, un niveau des étudiants très bas, surtout en langue et une faible employabilité des diplômés.

Les engagements du Président de la République et la SCAPP constituent aussi les points de départ de l'action en matière de **formation technique et professionnelle**. A ce sujet, le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle s'emploie, dans le cadre de la loi 038/2018 relative à la FTP qui fixe les conditions de l'« *Apprentissage et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)* » et de la convention de partenariat avec le Patronat qui vise l'adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi en qualifications, à la formation de 40.000 jeunes, dont 15.000 d'ici 2024. Pour ce faire, le Ministère a mis en place des outils de certification (Certificat de compétence, Certificat d'aptitude professionnelle, Brevet technique,...), afin de faciliter l'accès à une formation de qualité et en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Il a créé diverses structures de formation, notamment des Centres de développement des compétences (CDC) et des instituts de formation spécialisés.

**L'enseignement originel** concerne 235 113 étudiants de Mahadras et d'écoles coraniques dont 31.1% de filles et 48% fréquentent également les écoles publiques. Avec un taux d'analphabétisme élevé (31.3%), toujours alimenté par les contreperformances cumulées en matière d'accès et de rétention au fondamental et au collège, ce mode d'éducation traditionnel ne contribue pas suffisamment à l'éducation de base, à cause de l'absence d'un cadre législatif approprié, de méthodologie et de moyens.

S'agissant de la lutte contre l'analphabétisme, la stratégie nationale d'éradication de l'analphabétisme (SNEA) élaborée en 2006 a été réactualisée en 2015 sous forme de Stratégie nationale pour une vision élargie de l'alphabétisation (2015-2024), assortie d'un nouveau plan d'action. Ce nouveau cadre a été revu et adapté aux référentiels stratégiques de développement au niveau international (ODD) et à la SCAPP, pour tenir compte des nouveaux impératifs du contexte, notamment la recrudescence du terrorisme. L'objectif en matière de lutte contre l'analphabétisme est de continuer à élargir l'accès et la diversification de l'offre d'alphabétisation en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

### 3.1.3. DONNEES STATISTIQUES

Les données statistiques du secteur de l'éducation pour les périodes de 2017 à 2022 sont présentées ci-après :

#### Evolution du nombre de bacheliers

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bacheliers	6693	11114	7094	11657	6328

#### Evolution des orientés dans les établissements du public

Institution		Année universitaire				
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
UNA	FLSH	928	1336	961	1223	971
	FM	160	160	250	250	240

	FSJE	1169	3029	2345	3932	1428
	FST	1616	2439	938	2334	982
	IUP	185	222	125	209	236
USIA	FC	149	9	148		78
	FLASS	167	211	57		179
	FOE	63	78	71		14
Groupe ESP	ESP cycle Ing					
	IPGEI	114	114	175	175	139
	IS2M			47	46	52
	ISMBTPU	45	207	61	43	108
	ISME			51	51	50
	ISMS			71	60	29
AN	ISSM		58	45	25	38
	ESO					
ENS						
ISA		34	23	3	66	40
ISCAE		406	380	330	504	424
ISERI		430	313	193		378
ISET		153	140	94	155	89
ISPLTI		120	120	89	158	163
Mahadra						46
ISN						62
Total		5739	8839	6054		5746

### Evolution des effectifs des étudiants du public

Institution		Année universitaire				
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
UNA	FLSH	2975	3360	3365	2899	3422
	FM	1092	1193	1457	1622	1671
	FSJE	4249	6107	6190	8740	8115
	FST	3885	4758	4351	5320	5117
	IUP	767	914	940	874	799
USIA	FC	358	519	473	692	
	FLASS	288	372	430	497	
	FOE	118	170	223	354	
Groupe ESP	ESP cycle Ing	104	83	139	211	232
	IPGEI	224	243	237	266	262
	IS2M		65	119	180	174
	ISMBTPU	168	295	265	207	210
	ISME				99	159
	ISMS				111	

AN	ISSM	41	70	83	94	70
	ESO	18	32	45	39	30
ENS		601	547	592	708	633
ISA		108	129	123	129	130
ISCAE		1104	1259	1418	1579	1670
ISERI		2174	2017	2684	3823	
ISSET		320	357	328	366	321
ISPLTI		169	189	194	194	256
Mahadra					51	292
Supnum						77
Total		18763	22679	23656	29055	

### Evolution des effectifs des étudiants du privé

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'étudiants	907	738	740	765

### Evolution du nombre de bénéficiaires de bourses

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Centre des œuvres universitaires (CNOU)	5747	5888	5886	7394
dans des établissements ne relevant pas du CNOU	1727	2152	2854	

### Evolution du nombre de boursiers à l'étranger

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Boursiers à l'étranger	138	141	140	168	144

### Evolution du nombre de sortants

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Licence	2466	3007	3177
Ingénieur	63	74	
Master	22	106	285
Maitrise	661		
Docteur Généraliste	46	56	42
Spécialistes (Médecine)			11
Education (ENS)	286	200	350

### Evolution des effectifs des enseignants permanents

Enseignants par grade

Grade	2020-2021
<i>Technologue</i>	39
<i>Maître technologue</i>	6

MA/A1	286
MC/A2	316
PH/A3	185
PU/A4	33
NR	5
Total	870

Diplôme	2020-2021
Thèse d'Etat	57
HDR	15
Doctorat Unique-PHD	452
Doc 3 <sup>ème</sup> cycle/Magister	123
DEA/DESS	57
Master/ingénieur	39
CES	86
autres	13
NR	28
Total	870

### 3.1.4. DONNEES ECONOMIQUES

Pour l'**enseignement préscolaire**, l'offre d'enseignement est assurée à travers 773 structures : 33 établissements publics qui accueillent 31 448 enfants ; soit moins de 9,3% des enfants en âge de préscolarisation<sup>3</sup> (3 – 6 ans). Aucune des cibles prévues par le PNDSE n'a été atteinte et le PAT 2019-2021 cible un TBS de 12%. Pourtant, la population pré-scolarisable augmente en moyenne de 8,1% par an selon l'Unicef (période 2009-2016).

Au niveau de l'**enseignement primaire**, le nombre d'écoles publiques fonctionnelles est passé de 2939 en 2018/2019 à 3082 en 2019/2020, soit une augmentation de +4,63%, le Taux Brut de Scolarité (TBS) est de 95,02%, avec 51% des élèves-filles. Ces performances sont cependant accompagnées de contreperformances inhibitrices : un taux d'écoles complètes de seulement de 44,57%, un recul du niveau de fréquentation du public (49% des effectifs) par rapport au privé, désormais à égalité avec lui et une gouvernance approximative du secteur (alors qu'en 2018/2019 l'effectif total des élèves était de 552 658, il a été réduit en 2019-2020 à 546 297 élèves (-1,1%), après suppression des doublons.) A ces contreperformances s'ajoutent d'autres, plus significatives encore : en 2020, le taux d'admission aux examens nationaux était respectivement de 47,29% pour le concours d'entrée en première année du secondaire, 21,71% au Brevet et 23,43 % au Bac. L'analyse de détaillée de ces résultats montre que le niveau de réussite est faible dans toutes les matières (9% en mathématique en 5<sup>ème</sup> AF,

---

<sup>3</sup> RESEN 2014, note remise par le MASEF en 2021 : « Actuellement, l'offre du préscolaire est assurée à travers 773 structures, dont 33 établissements publics qui accueillent 31 448 enfants soit moins de 9,3% des enfants en âge de préscolarisation (3 – 6 ans) »



15,73% en français pour la même classe et 23,34% pour l'arabe en 3ème AF), ainsi qu'un taux élevé d'absentéisme des maitres.

De même, l'offre éducative est concentrée en milieu urbain au détriment du milieu rural, le taux d'encadrement est faible pour 11% des écoles, le ratio Elève/Maitre dépasse 80 élèves, soit 2 fois la cible prévue par le PNDSE.

La situation au **secondaire** se résume en ceci : 168 945 (-11% qu'en 2018-2019) dont 51% de filles, 344 établissements publics, 7 824 enseignants au total, dont 1234 contractuels.

Dans le **privé**, le nombre d'élèves a atteint 83 674, le nombre d'établissements 349 et le nombre d'enseignants 4 430. Ces chiffres sont, comme dit auparavant, en nette progression à cause d'une forte émigration du public vers le privé.

La transition fondamental/secondaire est de 51% seulement, le taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire est de 36% au premier cycle et 41% au second cycle et le taux d'admission au brevet est de 21,71% en 2020 et 23,43% pour le bac, ce qui dénote d'une contreperformance notoire.

Avec 02 universités publiques, 03 universités privées, 08 établissements d'enseignement supérieur universitaires publics, 07 établissements privés et 06 établissements publics de recherche, **l'enseignement supérieur** accueille 27 310 étudiants, dont 18 784 (soit 68,8%) à l'Université de Nouakchott Al Aasriya (UNA) (données de 2021), encadrés par 886 enseignants chercheurs. La capacité d'accueil totale est estimée à 12 000 étudiants, avec une évolution rapide des effectifs : 18 766 en 2016 et 26 355 en 2021, soit plus 40%.

Doté de seulement 20% du budget Education en 2020, l'enseignement supérieur verse des bourses d'études à 7 567 en 2020-2021(dont 6% de filles, taux qui sera porté à 8% en 2021-2022). Il affiche un taux de réussite aux diplômes de 42% à l'UNA (20%seulement la FLSH), 42,5% à l'Université des Sciences Islamiques d'Aïoun (USIA), 21% à l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques (ISET) de Rosso. Le système d'enseignement est le LMD, avec des offres de formation diversifiées, mais ne couvrant pas tous les domaines nécessaires au développement (1 110 étudiants suivent des formations à l'étranger en 2021).

Pour sa part, **l'enseignement originel** compte 686 Mahadras pilotes installées dans les quartiers précaires, 8 instituts régionaux d'enseignement originel, accueillant 235113 étudiants de Mahadras et d'écoles coraniques dont 31.1% de filles. 48% de ces effectifs fréquentent également les écoles publiques.

L'**alphabétisation** quant à elle, est considérée comme une composante de l'éducation et bénéficie politiquement du rang de priorité nationale. Selon les derniers recensements l'effectif des analphabètes s'élève à près de 677 527 personnes de plus de 15 ans dont les trois quarts (75,1%) résident en milieu rural (ERAM 2008). Une enquête menée par l'ONS en 2010 révèle que le niveau d'alphabétisation des femmes dans la tranche d'âge 15-24 ans est de l'ordre de 57% et le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2013) montre que le taux d'analphabétisme de la Mauritanie se situe à 36,3% contre 46,9%.

Enfin, la **formation technique et professionnelle** est assurée par 17 établissements, dont 3 centres de développement des compétences (CDC) pour l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle. La formation est assurée par 500 formateurs, auxquels s'ajoutent 98 nouveaux élèves-professeurs formés au Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET) dans huit filières de la formation. Cette équipe de formateurs a formé 7090 jeunes, entre 2019 et 2021, dont 4257 inscrits en 2020/2021, parmi lesquels 44,8% de filles. La FTP offre 52 spécialités et procède à l'expérimentation et la généralisation du mode de formation par apprentissage dans toutes les wilayas, par le recrutement de 1000 stagiaires répartis selon la cartographie d'implantation des établissements de formations.

### 3.1.5. SOCIAL ET/OU SOCIOLOGIQUE

La baisse des niveaux des outputs de l'école, la déscolarisation importante, l'inadéquation de la formation avec les besoins de l'économie nationale sont autant de facteurs qui impactent la vie sociale. Ils alimentent la délinquance au sein de la jeunesse, participent à l'accroissement du taux de chômage des jeunes, estimé par l'OIT à 31%, et à 47% dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans, au sous-emploi (sous-emploi 14%). Avec une population dont 57% ont moins de 20 ans, cela constitue un grave préjudice socioéconomique.

Il est à noter aussi que l'enseignement public, à cause de ses contreperformances, n'est plus véritablement fréquenté que par les enfants des pauvres, les nantis et la classe moyenne préférant de plus en plus envoyer leurs enfants au privé. L'école devient donc un facteur d'aggravation de la fracture sociale.

### 3.1.6. ENVIRONNEMENTAL

La Mauritanie est un pays désertique, souvent frappé de sécheresse et dont la majorité du territoire est sous la menace permanente d'ensablement et autres aléas environnementaux. Cette situation impacte surtout les infrastructures éducatives, aussi bien en termes de construction (matériaux souvent inadaptés) que d'entretien et de maintenance.

De même, l'immensité du territoire et la variation de la densité de population entre le littoral et l'arrière-pays impactent la carte scolaire et rendent difficile l'optimisation des moyens humains et matériels en regard de cette carte.

La décentralisation des structures d'enseignement et de formation, notamment au niveau du supérieur et de la FTP, est confrontée à des obstacles environnementaux parfois sérieux : rareté de l'eau, conditions climatiques difficiles, faible activité économique locale,...

### 3.1.7. LEGAL

Comme dit auparavant, le système éducatif mauritanien est géré par la réforme de 1999 et se caractérise, au plan institutionnel, par l'éclatement entre plusieurs Ministères.

#### 3.1.7.1. L'enseignement préscolaire

Bien qu'il constitue une composante très importante de l'éducation de base, l'enseignement préscolaire ne bénéficie pas d'un statut juridique qui l'intègre suffisamment au système éducatif. Il se confond, par certains côtés, avec l'enseignement originel, sans qu'un cadre formel organise leurs rapports et optimise les passerelles entre eux.

La promulgation de la loi n° 2001- 054, instituant la scolarisation obligatoire des enfants des deux sexes de 6 à 14 ans, ne concerne pas le préscolaire.

D'autres instruments juridiques sont à la disposition du MASEF : La Mauritanie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif en 2010 et la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) en 1991 et pris une ordonnance (2006- 043 du 23 novembre 2006) relative à la promotion et protection des personnes handicapées.

#### **3.1.7.2. L'enseignement primaire et secondaire**

En 2020, le MENRSE a vu la création du Conseil national de l'éducation et en 2021 l'organisation des journées nationales de concertation sur le Système éducatif (Novembre 2021). Une loi d'orientation est annoncée pour formaliser les conclusions de ces journées. On note aussi la prise de textes en faveur de l'amélioration des conditions de l'enseignants (Alignement des indemnités au niveau régional et central, augmentation de l'indemnité d'encadrement des inspecteurs d'un montant de 1000 mru, augmentation de la prime d'éloignement de 150%, création d'une prime de travaux spéciaux de 2500 mru au profit des conseillers pédagogiques, création du « corps instituteurs principal » qui permettra aux enseignants d'évoluer du cycle « b » vers le cycle « a » de la fonction publique)

#### **3.1.7.3. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique**

Depuis mai 2021, ce sous-secteur connaît des révisions des textes juridiques relatifs aussi bien à l'organisation de Département ministériel (Décret 106-2021 du 08 juillet 2021, portant nouvel organigramme du Ministère, après sa séparation avec les TIC) que de la gestion des orientations des étudiants, l'attribution des bourses et le quota de discrimination positive en faveur des filles, la création d'une direction de l'orientation et des bourses et l'amélioration des conditions des enseignants (Statut du corps). Le décret portant statuts des enseignants technologues a été modifié récemment (08 décembre 2021 et celui relatif au statut des enseignants chercheurs est en cours de révision.

#### **3.1.7.4. La formation technique et professionnelle**

Le cadre législatif de la FTP est la Loi 038/2018 relative à la FTP (Apprentissage et à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et une convention de partenariat avec le Patronat, sur l'adéquation formation/besoins du marché de l'emploi en qualifications.

#### **3.1.7.5. L'enseignement originel et l'alphabétisation**

Au niveau de l'enseignement originel, on note l'absence d'un cadre légal qui organise le sous-secteur et en fixe les orientations politiques. Un seul arrêté, le n°0287/2015 du 9 mars 2015,

a déjà été pris ; il classe les Mahadras en 3 catégories : Mahadras généralistes, Mahadras spécialisées et écoles coraniques.

La même situation prévaut au niveau de la lutte contre l'analphabétisme, avec l'absence d'une loi-cadre régissant l'alphabétisation, de structures consultatives et d'arbitrage comme le Conseil National de l'Alphabétisation (CNA) prévu, mais jamais constitué. Cela favorise un chevauchement de compétences entre le Ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel et le Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif.

### 3.1.8. Synthèse de l'état des lieux

- 3,1% du PIB affecté à l'Education, ce qui est en-deçà de l'objectif du Cadre d'action éducation 2030 (4% du PIB)
- Système éducatif géré par la réforme de 1999 caractérisé par : niveau bas des prestations et des outputs
- Eclatement entre plusieurs Ministères : ENRSE, MESRS, EFP, AIEO, Défense, Santé...
- Enseignement public en dégradation : entre 2010-2014, les effectifs des écoles primaires privées ont augmenté de 61 %, contre 5 % dans les écoles primaires publiques. En 2017-2018, 102 603 fréquentent les 579 écoles privées, soit 16 % de l'effectif total
- 65% d'écoles incomplètes
- TBS : +100% parfois, mais, sur 100 élèves scolarisés, seuls 34 accéderont en 1ère année d'enseignement du secondaire et seuls 12 accéderont en dernière année du second cycle du secondaire
- Ratio élève-maître : 47 (entre 15 et 21 dans les pays de l'OCDE)
- Seuls 60% des enseignants du fondamental ont reçu la formation normale des ENI
- Obsolescence du mode de diversification en filière
- Gestion des ressources humaines non optimisée (recrutement, affectation, suivi et contrôle)
- Condition morales et matérielles des enseignants non motivantes
- Transition fondamental/secondaire en 2019-2020 est de 51%.
- Laxisme dans l'application des critères pédagogiques (viabilité des établissements faible)
- Quantitatif prime sur la qualitatif
- Lacunes en matière de structuration (préscolaire-scolaire, fondamental-secondaire)
- Niveau en langue très faible
- L'ENS n'arrive pas à former suffisamment de profs...
- Capacité d'accueil faible
- Inadéquation formation/emploi
- Absence de cadre juridique règlementant certains aspects (Enseignement originel, alphabétisation)

### 3.1.9. Cartographie des acteurs

En raison de son caractère transversal et de son rôle essentiel dans toute la vie nationale l'éducation fait intervenir de nombreux acteurs : les parents d'élèves, les enseignants, l'encadrement pédagogique et administratif, les institutions éducatives, le milieu socioéconomique, les structures gouvernementales...tous sont des acteurs de l'école.

Nous nous limiterons ici, et sans préjudice de la dimension philosophique et sociologique de la question, aux acteurs politiques, c'est-à-dire les différentes structures gouvernementales qui assurent une part de l'éducation en Mauritanie et à certains partenaires qui jouent un rôle de premier plan dans l'appui au système éducatif. Il s'agit de :

- **Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille**, qui s'occupe de l'enseignement préscolaire et assure l'administration des crèches et jardins d'enfants.
- **Le Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif**, dont dépend l'enseignement primaire et secondaire (cycle 1 et cycle 2). Il gère le passage vers le supérieur à travers l'examen du baccalauréat.
- **Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique** : il s'occupe des bacheliers candidats à des formations de type universitaire et para-universitaire auxquels il délivre des diplômes généraux et professionnels. Le MESRS a aussi pour mission de développer la recherche scientifique.
- **Le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle** : Ce département a en charge la formation professionnelle moyenne et assure la tutelle des structures qui lui sont dédiées.
- **Le Ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel** : Ce Ministère gère l'enseignement traditionnel essentiellement coranique et s'occupe de l'enseignement des adultes (alphabétisation). Ce Ministère a la tutelle des Mahadras, des écoles coraniques et l'enseignement des adultes (alphabétisation).

A ces acteurs institutionnels, il faut ajouter les parents d'élèves, les OSC, les opérateurs du secteur privé et les partenaires techniques et financiers du pays qui s'impliquent dans l'éducation et la formation, notamment : l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale et la Coopération Française.

### 3.1.10. CHANTIERS INITIÉS NOTAMMENT DANS CADRE DE LA SCAPP1

#### 3.1.11. Enseignement préscolaire

Tenant compte des Objectifs de Développement Durable (ODD 4, 5, 8 et 16), et de l'objectif prioritaire défini par la SCAPP dans le domaine de l'enseignement préscolaire, le MASEF a travaillé en collaboration avec le MENRSE à l'accroissement de l'offre et la demande sur les services du préscolaire. Les deux départements ont défini un ensemble d'orientations stratégique à même d'atteindre les ambitions et objectifs nationaux conformément à l'objectif prioritaire défini par la SCAPP dans le domaine.

#### 3.1.12. Enseignement primaire et secondaire

**Recrutement de 6000 enseignants et amélioration de leur condition de travail** (augmentation de la masse salariale de 1,4 milliards mru, alignement des indemnités au niveau régional et central, augmentation de l'indemnité d'encadrement des inspecteurs d'un montant de 1000 mru, augmentation de la prime d'éloignement de 150%, création d'une prime de travaux spéciaux de 2500 mru au profit des conseillers pédagogiques, création du « corps instituteurs principal » qui permettra aux enseignants d'évoluer du cycle « b » vers le

cycle « a » de la fonction publique, paiement de la prime de craie sur 12 mois au lieu de 9 mois, attribution de l'indemnité de craie aux directeurs d'établissements du fondamental et du secondaire, création du « **Projet revalorisation du mérite d'enseignant** »)

**Révision des programmes du fondamental et du secondaire et lancement de leur implantation dans les premières années de chaque cycle** (Formation de 5040 enseignants sur les nouveaux programmes, Identification des besoins des enseignants en formation continue, Lancement d'un plan triennal de formation continue, Impression et distribution de 500.000 manuels scolaires, Impression de 67.000 d'annales de baccalauréat pour les disciplines principales toutes séries confondues)

**Production des leçons numériques en vue de diminuer les effets de la covid 19 sur les acquis des élèves** (Plus de 1.000.000 manuels scolaires en cours d'acquisition, élaboration d'un manuel : « éveil et comportement civique », élaboration des leçons préparées pour les 1ère et les 2ème du fondamental).

**Un grand intérêt accordé aux élèves issues de couches vulnérable** : (172.000 élèves bénéficiaires du programme national de la nutrition, 1.052 cantines ouvertes, déparasitage de 69.840 élèves, formation de 1.512 acteurs et partenaires sur la sante et la gestion des cantines scolaires, équipements de prévention pour 378 écoles durant la période de la covid. 40.000 filles ont annuellement bénéficié des services du projet SWEDD (bourses scolaire, transport, cours de soutien, espaces sûr pour la sensibilisation sur le changement de comportement).

### 3.1.13. Enseignement supérieur et recherche scientifique

**Renforcement de la gouvernance et du pilotage institutionnel** (Elaboration d'une stratégie à l'horizon 2030 d'un PATB pour l'enseignement supérieur, Élaboration d'une stratégie pour la recherche et l'Innovation, Restructuration de l'organisation du Département (nouvel organigramme du Ministère créant la direction des bourses et de l'orientation et la direction de la coopération internationale), Création du Groupe Polytechnique (GP) comprenant l'École Supérieure Polytechnique (ESP), l'Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment et des travaux publics d'Aleg (ISM-BTP), l'Institut Supérieur des Métiers de la Mine de Zouerate (IS2M), l'Institut Supérieur des Métiers de l'Énergie (ISME) et l'Institut Supérieur des Métiers de la Statistiques (ISMS), Elaboration d'un guide national pour l'auto-évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de leurs programmes de formation par l'Agence Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES), Création d'un DATA CENTER au niveau du Département pour une meilleure interconnexion avec les établissements d'Enseignement supérieur et une meilleure gestion des systèmes d'information, Institution d'un statut de professeur honoraire pour les enseignants retraités)

**des conditions d'accès à l'enseignement supérieur** (Ouverture de l'accès aux classes préparatoire et à l'ESP aux titulaires des baccalauréats des séries TMGM et Sciences naturelles, Disponibilité d'un service de restauration et aménagement de dortoirs à l'Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la traduction et de l'Interprétariat (ISPLTI) de Nouadhibou, Orientation des bacheliers vers les formations professionnelles de courte durée, Licence Pro nationale et à l'étranger, Rétablissement de l'accès aux établissements nationaux d'enseignement supérieur aux titulaires du baccalauréat âgés de plus de 24 ans,

Plusieurs actions de nature à faire prévaloir l'équité et la transparence dans la gestion des modalités de l'orientation et d'attribution des bourses sur le sol national et à l'étranger, Octroi de cinq (5) bourses d'excellence aux lauréats du bac (toutes séries confondues) pour encourager les meilleurs et récompenser l'excellence, Accès des bacheliers de la série « mathématiques » à la Faculté de Médecine suivant un quota spécifique, Accès des bacheliers de la série Sciences naturelles à l'Institut Préparatoire aux Grandes Écoles d'Ingénieur (IPGEI) suivant un quota spécifique, Augmentation de 30 % du quota des bourses à l'étranger accordées aux filles, Doublement du nombre des bourses accordées à l'étranger pour les mauritaniens titulaires d'un baccalauréat étranger, Généralisation, pour plus d'équité, des bourses accordées aux majors de promotion de Licence, Réglementation et centralisation au niveau du Département des inscriptions à l'étranger (hors bourses) obtenues dans le cadre de la coopération)

**Augmentation de la capacité d'accueil et amélioration de la qualité des formations** (Ouverture au sein de l'ESP de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Énergie (ISME), Création de l'Institut Supérieur du Numérique (Sup'Num), Recrutement de 126 enseignants-chercheurs et technologues parmi 201 postes ouverts au profit de quelques établissements de l'Enseignement supérieur, Création d'un nouveau parcours Physique-chimie à l'IPGEI, Réhabilitation des locaux de l'Institut Supérieur des Études de Technologie (ISET): Réfection et équipement des dortoirs des garçons et des filles ; réfection et équipement du restaurant des étudiants ; réhabilitation de deux amphithéâtres ; réhabilitation et équipement des salles de cours et des bureaux des départements, Ouverture d'un Centre d'employabilité à l'Université de Nouakchott Al-Asriya (UNA), Réhabilitation des locaux (6 blocs sur 8) de l'Institut Universitaire Professionnel (IUP), Acquisition d'un fonds documentaire important pour la bibliothèque de l'Institut Supérieur de la Comptabilité et de l'Administration des Entreprises (ISCAE), Augmentation du nombre de doctorants (298 en 2020 contre 103 en 2019)

**Promotion de la Recherche** (Augmentation du nombre de doctorants (298 en 2020 contre 103 en 2019), Mise en place d'un Fond pour la recherche, Organisation de la première édition des prix de la recherche, Lancement des plateformes Web of Sciences et EndNote pour permettre aux chercheurs mauritaniens de bénéficier d'un accès libre à de nombreuses ressources scientifiques).

### **3.1.14. Formation technique et professionnelle**

**Formation de 40 000 jeunes dont 15 000 dans la formation diplômante (CC, CAP, BT, BTS) et 25 000 dans la formation qualifiante de courte durée à travers le développement d'un large dispositif d'apprentissage (formation en alternance entre l'école et l'entreprise)** (Le nombre de formés du mois d'août 2019 au mois de juin 2021 est de 10 511 répartis en 54 spécialités, Le nombre des formés du mois d'août 2019 au mois de juin 2021 est plus de 11000 jeunes.)

**Création de l'École d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics à Ryad (Wilaya Nouakchott Sud)** (La Construction devrait s'achever avant le 28 février 2022.)

**La création de 3 centres de développement des compétences (CDC) pour l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle.** (Formation de 99 professeurs en 8 spécialités, Mise en place d'une plateforme d'enseignement en ligne au sein du CSET, Mise en place d'une plateforme pour l'identification des besoins en formation des formateurs de la FTP.)

**La création d'un Institut Supérieur de formation dans les secteurs du Gaz, du Pétrole et des Mines ainsi que les industries à Nouakchott.** (L'Etude de faisabilité vient d'être achevée, Arrêté portant la création d'une cellule de projet de l'institut a été signé, Nomination d'un Coordinateur de la Cellule).

**La création d'un Institut Supérieur de formation dans les nouveaux métiers des Technologies de l'Information de la Communication(TIC), du commerce et des services à Nouadhibou** (L'Etude de faisabilité en cours, Arrêté portant la création d'une cellule de projet de l'institut a été signé).

**Doubler la capacité de l'académie navale et de ses centres de formation.** (Augmentation de la capacité d'accueil de l'ISSM de 15 à 45 jeunes, Création de 10 filières).

**Doter l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole d'antennes et d'unités de formation mobiles.** (Préparation en cours entre les équipes techniques de deux ministères).

### 3.1.15. Enseignement originel et alphabétisation

Suivi et évaluation de certaines Mahadras ayant bénéficié d'une formation sur l'introduction de matières scientifiques dans leur cursus.

Suivi de proximité et évaluation de certaines Mahadras accueillant des Almoudos ayant bénéficié de plusieurs formations sur l'introduction de matières scientifiques et d'éveils dans leur cursus.

### 3.1.16. ANALYSE STRATEGIQUE

#### Forces S

- Volonté politique affirmée (Programme du Président de la République, SCAPP, ProPep)
- Consensus autour de l'éducation et de la nécessité de la réformer
- Population jeune et dynamique

#### Opportunités O

- Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Intérêt des partenaires techniques et financiers (Unicef, Pnud, Banque mondiale, etc.)
- Perspective de l'augmentation du PIB(Exploitation du gaz)
- Naissance d'un pôle éducatif au Sahel



## Faiblesses W

- *Carte scolaire éparpillée*
- *Laxisme dans l'application des critères pédagogiques*
- *Lacunes en matière de structuration des cycles : préscolaire-scolaire, fondamental-secondaire, secondaire-supérieur*
- *Gestion des ressources humaines non optimisée (recrutement, affectation, suivi et contrôle)*
- *Condition morales et matérielles des enseignants non motivantes*
- *Efficacité interne et externe insuffisante*
- *Taux d'analphabétisme élevé*
- *Manque de formateurs qualifiés en FTP*
- *Manque d'articulation entre les programmes scolaires et les besoins du monde du travail (FTP et au-delà)*
- *Diminution des effectifs des filles au fur et à mesure que les étapes scolaires avancent*
- *Manque de formation du personnel enseignant sur les méthodes non discriminatoires*
- *Manque de pertinence des contenus pédagogiques*

## Risques T

- *Persistance et accroissement des disparités sociales à cause du fossé entre l'enseignement public (réservé aux pauvres) et l'enseignement privé (riches et classe moyenne)*
- *Manque de coordination entre les acteurs*
- *Covid et conjoncture internationale difficile qui en découle.*
- *Faible encadrement de l'enseignement privé avec des structures s'appuyant en grande partie sur les personnels du public et respectant peu les normes et les règles, notamment au niveau des curricula.*
- *Disparités sociales croissantes dues au fossé entre le public et le privé / les pauvres et la classe moyenne et la classe aisée.*

### 3.1.17. ORIENTATIONS STRUCTURANTES POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE

A l'horizon 2025, la Mauritanie aspire à avoir un capital humain de meilleure de qualité et mieux disposé et outillé pour contribuer au développement durable grâce, notamment, à une éducation de meilleur niveau et plus pertinente en termes d'adéquation formation/emploi. L'ambition du pays est de réussir la réforme en profondeur de son système éducatif pour faire de l'école un outil d'authenticité et de progrès. Dans ce cadre, elle aspire à faire de l'enseignement préscolaire, réorganisé et généralisé, de l'enseignement originel et de l'alphabétisation, la base d'une école mauritanienne tournée vers la qualité et l'efficacité, d'améliorer la qualité et l'efficacité interne et externe de l'enseignement primaire, secondaire et de supérieur, de développer une FTP capable de soutenir le développement du pays.

Pour réaliser cette ambition, la mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur Educatif sera poursuivie, dans le cadre d'un plan d'action de la SCAPP réactualisé et tenant compte des défis du contexte actuel. Les objectifs sectoriels prévus par la Stratégie restent sensiblement les mêmes, de mêmes que les chantiers d'interventions initiés en 2016-2021, à savoir :

- Garantir une éducation de base de qualité de 10 ans à tous les jeunes mauritaniens ;
- Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire ;
- Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et développer la recherche scientifique ;
- Développer une formation technique et professionnelle de qualité, pertinente par rapport aux besoins socioéconomiques ;
- Promouvoir l'enseignement originel et lutter contre l'analphabétisme

Ils seront soutenus par des orientations stratégiques renouvelées, pour intégrer les enjeux relatifs à la concrétisation des engagements du Président de la République, les défis et contraintes liés à la pandémie de Covid-19 et les leçons tirées de la mise en œuvre du PA1 de la SCAPP et les recommandations de l'évaluateur.

Les orientations stratégiques définies pour 2025 sont les suivantes :

#### **Enseignement préscolaire**

Dans le cadre de la mise en de l'engagement du Président de la République en matière d'éducation préscolaire, Le MASEF se fixe pour objectif quinquennal de porter l'offre et la demande du préscolaire de 30.000 places en 2020-2021 à 100.000 places en 2025. Pour ce faire, le Département a cinq orientations stratégiques :

**Orientation 1** : L'amélioration de l'offre publique et de la qualité du préscolaire par l'ouverture annuellement de 100 structures publiques de garde et d'éducation des jeunes enfants

**Orientation 2** : Opérationnaliser l'Institutionnalisation du genre dans les programmes et projets de développement dans tous les secteurs notamment ceux de l'économie rurale

**Orientation 3** : L'implication des acteurs de développement socio-économique et du secteur privé en particulier dans l'amélioration de l'offre du préscolaire

**Orientation 4** : L'intégration du préscolaire dans les priorités des programmes et projets de développement local comme à la fois dimension d'autonomisation de la femme, d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la cohésion sociale et l'unité nationale

**Orientation 5** : L'amélioration de la gouvernance du préscolaire

#### **Enseignement primaire et secondaire**

**Orientation 1** : Amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental et secondaire, ainsi que de la gestion des flux

**Orientation 2** : Développement de l'accès à l'enseignement fondamental et secondaire

**Orientation 3** : Amélioration de la gouvernance de l'enseignement fondamental et secondaire

#### **Enseignement supérieur et recherche scientifique**

**Orientation 1** : Prévoir les moyens pour mobiliser et augmenter la capacité d'accueil pour accompagner l'augmentation des effectifs.

**Orientation 2** : Renforcer la gouvernance et le pilotage institutionnel.

**Orientation 3** : Améliorer l'efficacité interne et externe.

**Orientation 4** : Promouvoir une recherche au développement endogène et inclusive.

#### **Formation technique et professionnelle**

**Orientation 1** : Accroissement de la formation diplômante et qualifiante de courte durée

**Orientation 2** : Augmentation de la capacité d'accueil de la FTP à Nouakchott

**Orientation 3** : Amélioration de la qualité de la FTP et son adaptation au contexte économique du pays

**Orientation 4** : Mise en place d'unités de formation mobiles

#### **Enseignement originel et alphabétisation**

**Orientation 1** : Amélioration du cadre juridique et institutionnel

**Orientation 2** : Promotion de curricula d'alphabétisation et d'ENF, favorisant la paix, le respect des différences, le dialogue et le vivre-ensemble et luttant contre la drogue, les IST/Sida

**Orientation 3** : Développement de programmes variés et pertinents en matière d'alphabétisation

**Orientation 4** : Renforcement des capacités

**Orientation 5** : Promotion d'une coopération et d'une communication au service de l'alphabétisation et de l'Enseignement non formel

**Orientation 6** : Suivi-évaluation

Le Programme d'actions défini pour 2025 est présenté ci-après :

### **Enseignement préscolaire**

1. Renforcer la gouvernance du sous-secteur du préscolaire en l'intégrant au Système d'Information pour la Gestion de l'Education.
2. Développer un Partenariat Public Privé (PPP) pour créer annuellement 30.000 places au profit des enfants de la classe moyenne et des ménages vulnérables.
3. Développer un partenariat public communautaire par la mise à contribution des écoles d'enseignement coranique pour créer en milieu rural une offre de préscolarisation au profit de 20.000 enfants
4. Systématiser l'Institutionnalisation du genre dans les programmes et projets de développement dans tous les secteurs notamment ceux de l'économie rurale (agriculture, élevage, pêche, ressources naturelles et environnement). Les composants relatifs au genre de ces projets devront donner la priorité à la mise en place de garderies et de jardins d'enfants en perspective d'étendre l'offre du préscolaire avec comme retombée directe l'autonomisation des femmes en termes de temps libérés et d'emplois créées. Création de 25.000 places
5. Mise en œuvre d'un programme d'offre du préscolaire au profit des ménages d'extrême vulnérabilité au profit de 10.000 enfants
6. Amélioration de l'offre en ressources humaines de la petite enfance par le renforcement des capacités de formation du Centre de Formation pour la Petite Enfance (CFPE) actuellement Ecole Nationale pour l'Actions Sociale en organisant des formations accélérées de six mois. Le besoin en monitrices du préscolaire est de 2500 unités alors que la base de données de l'ENAS état de plus de 900 monitrices et de 1000 animatrices communautaires.

### **Actions prioritaires :**

- Organiser une enquête de tous les modes et acteurs d'éducation préscolaire avec pour objectif l'intégration du sous-secteur au SIGE.
- Etablissement d'accords de partenariat entre le MASEF, le MENRSE Réforme et les syndicats de l'enseignement privé pour la préscolarisation de 30.000 enfants en contrepartie d'une subvention de 9 millions MRU
- Etablissement d'accords de partenariat entre le MASEF, et les associations de mahadras pour la préscolarisation de 10.000 enfants en contrepartie d'une subvention de 3 millions MRU
- Acquisition de 50000 livres « un livre pour chaque enfant

### **Axe 1 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE**

#### **I- Qualité de l'enseignement fondamental**

- Renforcer la qualité de la formation initiale des enseignants
- Mise en place d'une gestion stratégique des effectifs pour améliorer les compétences des enseignants en exercice
- Appui de la réforme et à la gestion du projet et suivi-évaluation
- Programmation régionalisée pour un accès et une qualité améliorés
- Redynamisation des écoles
- Appui à la réforme et à la gestion du projet et suivi-évaluation
- Mise en place des mesures de motivation et d'amélioration du rendement des personnels
- Amélioration de la qualité des apprentissages

- Restructuration de la formation des professeurs à l'ENS
  - Mise en œuvre un plan national de formation continue des professeurs
- II- Qualité de l'enseignement secondaire
- Mettre en place une politique efficace de production et de distribution du manuel scolaire
  - Développer l'enseignement des sciences exactes/naturelles, à la technologie, aux mathématiques (STEM).
  - Améliorer l'enseignement des langues
  - Mettre terme à la pléthore des classes
  - Renforcement de la qualité des apprentissages
  - Poursuite du processus d'expérimentation des programmes et manuels
- III- Dimension environnementale
- Intégrer l'environnement dans les curricula scolaires
  - Généraliser le concept d'écoles vertes à toutes les wilayas
  - Promouvoir la sensibilisation de l'encadrement scolaire

#### Axe 2 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

- I- Accès à l'enseignement fondamental
- Renforcer et restructurer l'offre en vue d'élargir la capacité d'accueil au fondamental
  - Création des conditions morales et matérielles permettant aux ressources humaines du secteur de jouer pleinement leurs rôles en faveur d'un système éducatif efficace et efficient
  - Lever les obstacles devant la scolarisation dans les zones défavorisées
- II- Accès à l'enseignement secondaire
- Résorption du le déficit en enseignants par la formation initiale et un recrutement massif
  - Elimination des risques d'insécurité au niveau des établissements des zones périphériques
  - Levée des obstacles devant la scolarisation au secondaire dans les zones défavorisées
  - Création d'une capacité d'accueil en direction des personnes handicapées
  - Elargissement de l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire général et maîtriser le développement du second cycle
  - Promotion de la scolarisation des filles et de leur autonomisation, notamment à travers un mécanisme multisectoriel devrait être mis en place pour encourager la scolarisation des jeunes filles surtout celles des régions rurales pauvres.
  - Renforcement et restructuration de l'offre en vue d'élargir la capacité d'accueil au fondamental
  - Création des conditions morales et matérielles permettant aux ressources humaines du secteur de jouer pleinement leurs rôles en faveur d'un système éducatif efficace et efficient
  - Renforcement de la qualité et de l'accès au privé

#### Axe 3 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

- I- Gouvernance de l'enseignement fondamental
- Appui à la mise en place de la Réforme
  - Pilotage des écoles privées
  - Amélioration de la gestion du personnel
  - Instaurer une culture d'évaluation et de *redevabilité*
  - Promouvoir une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière
  - Mettre en place une carte scolaire efficace et efficiente

- II- Gouvernance de l'enseignement secondaire
  - Mettre en place une carte scolaire efficace et efficiente
  - Améliorer la gestion des RH
  - Améliorer la gestion des infrastructures
  - Améliorer la gouvernance locale du système
  - Réviser le cadre et le mode d'organisation des examens et d'obtention des diplômes
  - Améliorer la gouvernance du secteur privé de l'enseignement secondaire
  - Promouvoir la construction d'infrastructures scolaires comprenant des latrines séparées pour filles et garçons et tenant compte des besoins spécifiques des enfants.
  - Assurer une mobilisation sociale en faveur des enfants hors de l'école et soutenir des alternatives éducatives en vue de leur assurer une école de la seconde chance.
  - Adopter une stratégie multisectorielle (éducation, santé, hygiène et assainissement, protection) pour encourager la scolarisation des filles surtout les adolescentes.

### **Enseignement supérieur et recherche scientifique**

L'enseignement supérieur constitue un des principaux leviers du développement économique et social, c'est pourquoi le Programme du Président de la République et la SCAPP lui accordent une place prépondérante. Le plan d'action triennal du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour la période 2021-2024 procède d'une volonté affirmée de réaliser les engagements du Président et les chantiers de la SCAPP en la matière. Il s'articule en cinq axes :

#### **AXE 1 : PREVOIR LES MOYENS POUR MOBILISER ET AUGMENTER LA CAPACITE D'ACCUEIL POUR ACCOMPAGNER L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS**

- Diversifier l'offre de formation et accroître la capacité d'accueil par :
  - La construction et l'équipement d'un institut supérieur du numérique
  - La construction d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU)
  - La construction et l'équipement d'une école de hautes études commerciales
  - Transformer la faculté de Médecine en une faculté de Médecine et de Pharmacie
  - Création d'une nouvelle université
  - La construction et l'équipement d'un institut vétérinaire
  - La mise en place d'un système d'enseignement à distance
  - La réhabilitation et l'extension des résidences des étudiants
  - L'extension des locaux de l'ISET
  - L'extension des locaux de L'ENS
  - L'extension des locaux de L'ISPLTI
  - Réfection des locaux de l'ancien restaurant universitaire
- Comblent les besoins en recrutement

#### **AXE N° 2 : RENFORCER LE PILOTAGE INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE**

- Créer un comité de coordination intersectorielle auprès du HCRSI présidé par le Ministre de l'ESRS ou son représentant, pour en assurer le suivi de l'exécution des décisions et en préparer les travaux des différentes sessions et surtout servir d'articulation avec l'ANRSI, Réviser ses missions pour éliminer les redondances avec le rôle du HCRSI, Mettre en place son règlement intérieur
- Réorganiser l'AMAQ-ES, Clarifier ses missions par rapport à l'évaluation des structures de recherche
- Réorganiser l'ANRSI Assurer son ancrage dans les différents ministères
- Réorganisation de la Faculté des sciences juridiques et économiques en deux facultés

- Définir les missions de la Commission nationale des bourses, Mettre en place son règlement intérieur
- Promouvoir l'égalité hommes-femmes à travers une politique appropriée
- Former les instances dirigeantes des établissements aux outils de conception et de développement de plans stratégiques
- Mettre en œuvre des contrats programmes avec les établissements
- Révision des textes relatifs aux licences professionnelles/appliquées
- Réforme en vue d'une cogestion de l'organisation du baccalauréat
- Clarification des cotutelles des institutions d'enseignement supérieur
- Renforcer la coordination pédagogique et valoriser les fonctions pédagogiques au niveau des établissements
- Instauration d'un régime de pension des enseignants-chercheurs
- Organiser la gestion de la carrière des enseignants (avancement et reclassement)
- Intégrer l'environnement dans les curricula scolaires :
- Créer des formations spécifiques (type ingénierie, master et doctorat) pour les thématiques phares : Changements climatiques, Economie verte, Energies renouvelables,...
- Promouvoir la sensibilisation de l'encadrement universitaire

### AXE 3 : AMELIORER L'EFFICACITE INTERNE ET EXTERNE

- Création d'un centre d'innovation pédagogique
- Approfondir la réflexion sur le principe de l'aide sociale aux étudiants issus de familles à revenu limités
- Examiner les possibilités de remédiation linguistique pour améliorer le niveau en langues des étudiants
- Evaluer les filières existantes et réviser les maquettes
- Améliorer l'orientation postsecondaire
- Evaluation des acquis dans les disciplines essentielles
- Instauration de cours à distance de remise à niveau, monitorat
- Renforcement des capacités d'enseignement à distance
- Création d'un observatoire du devenir des diplômés
- Création de cellules de relations avec le milieu professionnel
- Impliquer le secteur privé dans la construction des filières professionnelles
- Incitations à la création de conventions avec les entreprises
- Promotion de formes alternatives aux stages en entreprise
- Création d'incubateurs d'entreprises
- Développement de modules d'entrepreneuriat

### AXE N° 4 : PROMOUVOIR UNE RECHERCHE AU DEVELOPPEMENT ENDOGENE ET INCLUSIVE

- Mettre sous tutelle les établissements de recherche
- Appliquer le statut du chercheur à tous les établissements de recherche
- Doter les établissements de conseils scientifiques
- Reverser leurs personnels dans le nouveau statut
- Ouverture des postes budgétaires pour recruter des chercheurs
- Encourager le secteur privé à investir dans la recherche et instaurer le partenariat Public Privé (PPP)
- Mettre en place un cadre incitatif à la recherche
- Restructurer la recherche en réorganisant les Ecole doctorales et augmentant leur capacité d'accueil, révisant les textes structurant la recherche, évaluant les structures
- Créer une académie des sciences
- Créer une Cité des sciences
- Créer un portail des chercheurs

- Impliquer la diaspora dans l'action de recherche

#### AXE N° 5 : RENFORCER LA COOPERATION INTERNATIONALE

- Mobiliser des fonds pour diversifier l'offre d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.
- Mettre en place une stratégie interne de suivi qualité basée sur des indicateurs de pertinence, de rétention, d'efficacité et d'efficience et d'employabilité) pour justifier les appels à partenariat, et les échanges d'expériences
- Rendre visible le paysage universitaire et ses composantes en créant une plateforme interactive de coopération internationale et d'échanges universitaires

### **Formation technique et professionnelle**

#### AXE 1 : ACCROISSEMENT DE LA FORMATION DIPLOMANTE ET QUALIFIANTE DE COURTE DUREE

- Formation de 40 000 jeunes dont 15 000 dans la formation diplômante (CC, CAP, BT, BTS) et 25 000 dans la formation qualifiante de courte durée à travers le développement d'un large dispositif d'apprentissage (formation en alternance entre l'école et l'entreprise).
- Promotion de filières courtes de la formation professionnelle ciblant les jeunes pour leur permettre de réaliser des gains à long terme et d'échapper à l'extrême pauvreté.

#### AXE 2 : AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA FTP A NOUAKCHOTT

- Création de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics à Ryad (Wilaya Nouakchott Sud).
- La création de 3 centres de développement des compétences (CDC) pour l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle.
- La création d'un Institut Supérieur de formation dans les secteurs du Gaz, du Pétrole et des Mines ainsi que les industries à Nouakchott.
- La création d'un Institut Supérieur de formation dans les nouveaux métiers des Technologies de l'Information de la Communication (TICs), du commerce et des services à Nouadhibou.
- Doubler la capacité de l'académie navale et de ses centres de formation.

#### AXE 3 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FTP ET SON ADAPTATION AU CONTEXTE ECONOMIQUE DU PAYS

- Evaluer la convention signée en 2018 entre le Patronat et le secteur de l'éducation pour identifier les leçons apprises, les domaines qui n'ont pas trop progressé et les nouveaux besoins supplémentaires à prendre en compte, ainsi que les nouveaux besoins supplémentaires à prendre en compte.

#### AXE 4 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE FORMATION MOBILE

- Doter l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole d'antennes et d'unités de formation mobiles.

### **Enseignement originel et alphabétisation**

#### AXE 1 : AMELIORATION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

- Améliorer le pilotage et assurer la viabilité et la pérennité des actions
- Garantir la mise aux normes des programmes et des activités

#### AXE 2 : PROMOTION DE CURRICULA D'ALPHABETISATION ET D'ENSEIGNEMENT NON FORMEL, FAVORISANT LA PAIX, LE RESPECT DES DIFFERENCES, LE DIALOGUE ET LE VIVRE-ENSEMBLE ET LUTTANT CONTRE LA DROGUE, LES IST/SIDA...

- Renforcer les contenus des supports de formation initiale en alphabétisation et enseignement non formel par des productions d'appui axées sur la promotion du vivre-ensemble et la lutte contre les mauvaises pratiques
- Renforcer la formation continue par des modules orientés vers les comportements positifs et la lutte contre l'extrémisme violent
- Enrichir les sessions de sensibilisation et de mobilisation sociale par des contenus favorisant les comportements positifs incitant au dialogue et au rejet du radicalisme, de l'extrémisme et de la violence
- Prendre en compte, dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement non formel, la problématique des migrations (passerelles entre l'enseignement originel, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur pour les enfants et les jeunes migrants résidant en Mauritanie.)

#### AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE PROGRAMMES VARIÉS ET PERTINENTS EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION ET D'ENSEIGNEMENT NON FORMEL

- Promouvoir des curricula différenciés selon les publics cibles
- Développer des formules d'alphabétisation et d'enseignement non formel souples et variées au service des groupes vulnérables
- Mettre en place des structures d'éducation alternative favorisant le tarissement des sources de l'analphabétisme

#### AXE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Renforcer les compétences andragogiques et managériales des responsables aux niveaux central et régional
- Assurer une mise à niveau des OSC et des autres partenaires impliqués dans le domaine de l'alphabétisation
- Doter des structures chargées de l'alphabétisation et de l'enseignement non formel des supports et équipements nécessaires

#### AXE 5 : PROMOTION D'UNE COOPÉRATION ET D'UNE COMMUNICATION AU SERVICE DE L'ALPHABÉTISATION ET DE L'ENSEIGNEMENT NON FORMEL

- Développement d'un partenariat actif avec le MEN pour tarir les sources de l'alphabétisation
- Développement d'un partenariat avec l'enseignement originel pour appuyer l'alphabétisation et améliorer l'offre des Mahadras afin de garantir l'acquisition des Compétences de la Vie Courante
- Développement de protocoles de partenariat avec les ministères et institutions pouvant promouvoir une alphabétisation et une post alphabétisation ciblant des publics spécifiques (MASEF, agriculture, élevage, pêche, MJS, communes, Tadamoun, etc.)
- Développement d'un partenariat avec les PTF et les bailleurs potentiels (UNESCO, ALECSO, ISESCO, SNU, Opérateurs de la téléphonie mobile et Sociétés minières en Mauritanie...) pour favoriser le financement des programmes d'alphabétisation et d'enseignement non formel

#### AXE 6 : SUIVI- EVALUATION

- Mise en place d'un outil de pilotage efficace et opérationnel pour les programmes d'alphabétisation et d'enseignement non formel
- Réalisation d'études et enquêtes au service du pilotage et de la gestion des programmes d'alphabétisation
- Mise en place d'un mécanisme annuel de concertation pour améliorer le pilotage et la gestion des programmes d'alphabétisation



## 3.2. LE SECTEUR DE LA SANTE

### 3.2.1. CONTEXTE ET ENJEUX

L'Etat de santé de la population mauritanienne reste globalement marqué par : des taux encore élevés de morbidité et de mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ; une persistance du fardeau des maladies transmissibles et un accroissement rapide des Maladies Non Transmissibles, qui pour la plupart sont des maladies chroniques à soins coûteux. Ces situations sont en deçà des ambitions du pays et loin de contribuer à l'atteinte des cibles de l'ODD 3 « santé et bien-être »

Globalement les décès liés aux maladies contagieuses, maternelles, néonatales et nutritionnelles ont diminué sauf pour le paludisme dont les décès ont plus que quadruplé (+437,9%) devenant la première cause de décès.

Les décès liés aux autres maladies transmissibles ont diminué : les infections des voies respiratoires inférieures -16,7%, la tuberculose -22,6%, et les maladies diarrhéiques presque de moitié (-44,3%). Les décès liés aux troubles néonataux et maternels ont également diminué (-26,3% et -15,3%). Les décès liés aux accidents de route sont quasiment restés stable (-3,1%). En revanche, les décès causés par les maladies non transmissibles liées aux facteurs de risques communs qui sont la sédentarité, l'obésité, l'alimentation, le tabagisme ainsi qu'à la transition démographique avec vieillissement de la population, ont également augmenté. Il s'agit des ischémies cardiaques (+27,3%), l'accident vasculaire cérébral (+16,1%), le diabète sucré (+24,5%) et l'insuffisance rénale chronique (+14,5).

La santé de la mère et de l'Enfant était une des priorités du PNDS 2017-2020 et les résultats de l'enquête EDS réalisée en 2019 et en 2020 montrent que :

- Le ratio de la mortalité maternelle connaît une tendance à la baisse mais reste élevé à 454 pour 100 000 NV
- L'indice synthétique de fécondité (ISF), quant à lui est passé de 5,1 enfants par femme en 2015 à 5,2 enfants par femme en 2019 selon le MICS 2015 et l'EDS 2019. Ce taux reste l'un des plus élevés de la sous-région.
- Le quotient de mortalité néonatale a décliné passant de 29‰ en 2015 à 22‰ en 2019. Ces principales causes demeurent la prématurité (38.6%), intrapartum (21.9%), septicémie (19%), pneumonie néonatale (6.4%), maladies congénitales (5.9%), tétanos (1.1%), la diarrhée (0.7%) et d'autres causes.
- La mortalité infantile a suivi une tendance décroissante passant de 43‰ à 33‰ entre 2015 et 2019. Les causes qui expliquent ce taux élevé sont principalement la pneumonie (22,5%), la diarrhée (15,6%), les blessures (10,9%), le paludisme (7,7%), la méningite 2,7% et la rougeole (2,5%). On constate qu'en Mauritanie, les nouveau-nés et les enfants de moins de 5 ans continuent de mourir de causes de décès évitables et traitables dans le pays.
- Pour ce qui est de la mortalité infanto-juvénile, le taux a globalement connu une forte baisse entre 2015 et 2019, passant de 54‰ à 41‰ (soit une réduction d'environ 13 % en 4 ans). Toutefois en dépit de cette amélioration il existe encore des disparités entre les wilayas.

- La diarrhée demeure encore l'une des principales causes de mortalité et de morbidité chez l'enfant de moins de cinq ans. Elle constitue la deuxième cause de mortalité et est à l'origine de nombreux décès d'enfants soit 15,6% d'enfants de moins de 5 ans en 2017 (Child Mortality Estimates/UNICEF 2017)
- Le paludisme est une cause de mortalité majeure chez les enfants de moins de cinq ans en Mauritanie. Il est également un facteur d'anémie chez l'enfant et une cause fréquente d'absentéisme scolaire.
- Malgré les efforts réalisés entre 2015 et 2019 (les couvertures vaccinales ont connu une hausse quasi généralisée sauf le HepB à la naissance qui a enregistré une baisse au cours de la période), le programme de vaccination en Mauritanie n'a pas encore atteint un niveau de performance souhaité. Les données de couverture selon l'Enquête EDS 2019- 2020 sont à améliorer, ce sont seulement 37,9% des enfants de moins de 5 ans qui sont complètement vaccinés contre 7,3% qui n'ont reçu aucun vaccin soit environ 8 632 enfants.
- Selon les résultats de l'enquête SMART 2021, la prévalence de la malnutrition aiguë globale au niveau national est de 11,2%, alors qu'il était de 9,5% en 2016 et celle de la malnutrition aiguë sévère est de 1,9% proche du seuil critique de 2% et relativement stable depuis 2019. Des disparités géographiques sont notées avec plus de 22 moughata en situation nutritionnelle critique.
- Moins de la moitié des nourrissons âgés de moins de six mois sont exclusivement allaités au sein (41%). 37% des enfants sont nés avec un faible poids. Et seulement un très faible pourcentage de la population consomme du sel iodé (3%), le taux le plus faible selon la comparaison régionale. L'anémie quant à elle touche près de 77% des enfants de moins de 5 ans et 56% des femmes en âge de procréer.
- Pour ce qui est de la malnutrition chronique globale, elle est restée au même niveau ces dernières années, avec des taux élevés supérieurs à 20% (23,3% en 2018) et 7,1% de cas sévères, traduisant une situation précaire de malnutrition au niveau national.
- Le taux de malnutrition chronique est très élevé dans les 3 premiers quintiles de pauvreté, avec des proportions supérieures à 25%, et atteignant 36% chez les plus pauvres soit 2 fois plus que chez les plus riches. De plus, la malnutrition chronique est inversement associée au niveau d'instruction de la mère. Moins ce niveau est élevé, plus importante est la prévalence de la malnutrition chez les moins de 5 ans. La zone rurale est également la plus touchée, avec 31,6% des enfants de moins de 5 ans qui y résident en 2015 atteints de malnutrition chronique, contre 23,2% en milieu urbain.

Aucune des cibles du PNDS 2017-2020 portant sur les maladies transmissibles n'a été atteinte, et la majorité des cibles n'ont pas été renseignées. Il en est de même pour les maladies non-transmissibles à soins coûteux dont le fardeau devient de plus en plus lourd, ainsi que pour la gestion des urgences de santé publique.

L'évaluation multisectorielle des risques de santé publique réalisée fin mai 2021 a permis d'identifier les principales menaces (dengue, covid, fièvres hémorragiques, inondation,

sècheresse ...) en utilisant l'outil STAR<sup>4</sup>.

Le COVID-19, qui est une nouvelle maladie transmissible, est un bon exemple de préparation et réponse aux situations d'urgences de santé publique. La Mauritanie a connu deux vagues de la pandémie de COVID-19, entre les mois de mai et juillet 2020 et une seconde vague plus brutale qui a débuté en mi-novembre 2020 comme montré

Le CDS 5 est l'un des trois chantiers du Levier 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux. Il couvre le secteur de la santé qui prend plusieurs sous-secteurs ou domaines d'intervention :

- La santé maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile ;
- La lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
- La sécurité sanitaire, les urgences en santé publique et la prévention et contrôle des infections ;
- Les médicaments, consommables et produits sanguins ;
- La couverture santé universelle ;
- La gouvernance sanitaire ;
- Le renforcement de la gouvernance sanitaire
- Le renforcement des ressources humaines en santé
- Le renforcement du système d'information sanitaire
- Les infrastructures et les équipements de santé de qualité et répondant à des normes internationales.

### 3.2.2. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

#### 3.2.2.1. Etat des lieux

Un état des lieux du secteur est effectué sous l'angle de la méthode PESTEL : Politique, Economique, Sociologique, Technologique, Environnemental et Légal.

#### Politique

La vision de la Mauritanie en matière de santé peut se résumer comme suit : « Avoir une population saine et productive qui contribue à la croissance économique et au développement national ».

Cette vision correspond à celle décrite dans la Politique Nationale de santé à l'horizon 2030 et qui est la réalisation d'une « *couverture santé universelle à travers une offre de services essentiels de santé de qualité et une protection contre les risques financiers liés à la maladie, sans aucune forme d'exclusion ou de discrimination, et avec la pleine participation des populations. Ainsi, tous les individus et tous les groupes sociaux trouveront dans le système de santé une réponse, à temps et à coût abordable, à leurs besoins aussi bien individuels que collectifs* ».

---

<sup>4</sup> L'outil STAR (Strategic Tool for Assessing Risks) a été mis au point par l'OMS pour aider les États membres à évaluer les risques à l'aide d'une méthodologie normalisée. Il permet aux pays de procéder à une évaluation factuelle d'un risque spécifique d'une manière comparable, reproductible et défendable

Les principes directeurs de cette vision sont : (i) un leadership fort, (ii) une meilleure gouvernance (iii) l'équité (iv) l'intégration (v) la gestion axée sur les résultats (v) la cohérence et la priorisation des actions (vi) l'unicité du cadre d'intervention de tous les acteurs.

Par ailleurs, et tenant compte de ces principes, le Président de la République élu en 2018, s'est engagé, à servir son pays et réaliser les aspirations de son peuple à travers son programme qui vise à bâtir « **un avenir prometteur pour la Mauritanie et préserver la paix et la sécurité** ». Dans le cadre de l'accélération de la mise la mise de ces engagements, un Programme Prioritaire a été lancé début 2020 en réponse aux besoins les plus pressants des populations,

Ce Programme s'articule autour de six axes. Le deuxième axe « Amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande » inclus entre autres les composantes suivantes :

- L'amélioration de l'offre de services de santé,
- Le renforcement des conditions de vie des franges défavorisées

### Economique

Selon les résultats de l'étude des comptes nationaux de santé pour les années 2016 et 2017 :

- Les dépenses totales de santé (DTS) ont atteint 73,84 milliards ouguiya (MRO) en 2016 contre 86,82 milliards (MRO) en 2017 ce qui équivaut à une augmentation de 13milliards d'ouguiyas, soit à 18 % d'évolution en une seule année.
- Les dépenses par tête d'habitat ont connu une augmentation passant de 52,34 dollars en 2016 à 57,46 dollars en 2017 soit une augmentation de 9,8%. Ce résultat est à analyser en prenant en compte l'augmentation de la population totale et la dépréciation de la monnaie au cours de cette période.
- La DTS a évolué entre 2015 et 2017 de 3,64 Milliards d'ouguiyas soit 4 % d'augmentation annuelle, car l'année 2016 était exceptionnelle par son faible niveau de financement, caractérisée par le fléchissement de tendance entre 2015 - 2017.

Les principaux bailleurs qui paient le plus les dépenses sont : En premier lieu, les ménages qui supportaient 56,6% en 2016 des dépenses courantes contre 52,9% en 2017, puis en deuxième position vient l'Administration Publique avec (35% en 2016 contre 35.16% en 2017), puis viennent les Partenaires techniques et financiers (PTFs) avec 3.46 en 2016 contre 6.60% en 2017.

Par ailleurs, le coût total du PNDS (2022 – 2030) est évalué à 100 milliards MRU soit un coût moyen annuel de 11 milliards MRU. Le coût par tête d'habitant est estimé en moyenne à 2 000 MRU soit 55,20 \$ US sur la période.

La répartition du budget selon les programmes du PNDS est présentée dans le tableau ci-dessous :

Programme	2022-2024	2025-2030	TOTAL en MRU	Pourcentage
Programme 1 : Accélération de la réduction de la mortalité maternelle,	558 937 599	1 447 617 183	2 006 554 782	2,0%

néonatale et infanto-juvénile				
Programme 2 : Renforcement de la lutte contre la maladie	<b>796 476 048</b>	<b>1 726 809 241</b>	<b>2 523 285 289</b>	<b>2,5%</b>
Programme 3 : Sécurité sanitaire et préparation et réponse aux situations d'urgences de santé publique	<b>178 066 943</b>	<b>380 906 852</b>	<b>558 973 795</b>	<b>0,6%</b>
Programme 4 : Renforcement du système de santé pour atteindre la Couverture sanitaire universelle	<b>25 295 458 742</b>	<b>69 684 266 656</b>	<b>94 979 725 397</b>	<b>94,9%</b>
<b>Total</b>	<b>26 828 939 332</b>	<b>73 239 599 931</b>	<b>100 068 539 263</b>	

### Social et/ou sociologique

Malgré les efforts consentis en matière de recrutement et de formation initiale au niveau des écoles de santé et de la faculté de médecine, le secteur de la santé reste confronté à une situation préoccupante d'insuffisance du personnel médical et paramédical qualifié et motivé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Par ailleurs, on note une féminisation des professionnels de santé, une instabilité et une répartition inéquitable des effectifs avec une forte concentration à Nouakchott (cas des spécialistes et des sages-femmes en nombre insuffisant dans les niveaux opérationnels reculés) liée à une gestion peu efficace des ressources humaines de santé.

Les résultats de l'étude du marché du travail dans le secteur de la santé montrent qu'environ 11% du personnel enquêté manifeste le désir de travailler à l'étranger. La double pratique (publique et privée) concerne 60% des médecins généralistes et la totalité des médecins spécialistes.

### Technologique

L'innovation et la technologie sont nécessaires pour accompagner le développement du secteur ; cependant, il faut noter qu'en Mauritanie, c'est un domaine encore à la traîne et notamment dans le secteur de la santé. Le programme de télémédecine n'a pas été suffisamment mis à contribution et surtout dans le cadre du téléenseignement au profit des écoles de santé. L'informatisation du système national d'information sanitaire est très timide, malgré le déploiement de la plateforme DHIS2 au niveau national.

## Environnemental

La prise en compte du facteur environnement dans toutes les politiques et stratégies de santé est devenue un élément fondamental. La création en 2010 d'une Direction de l'Hygiène Publique en charge de la gestion des déchets biomédicaux et du respect de l'environnement témoigne de l'importance accordée à cette question. Ce qui s'est également traduit par l'acquisition d'incinérateurs écologiques respectant les normes environnementales.

Le respect de l'environnement est également pris en compte lors de la construction ou réhabilitation des structures de santé.

Cependant, d'importants efforts sont à faire pour garantir de manière continue le respect de l'environnement et minimiser l'impact négatif des actions du secteur à travers l'application rigoureuse et le respect du protocole des gestions des déchets issus des soins.

## Légal

L'analyse situationnelle effectuée lors de l'élaboration du PNDS 2017-2020 soulignait le contraste important entre l'importance quantitative des documents stratégiques et la quasi-absence des documents normatifs définissant les normes, les procédures et les protocoles dans la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles. Depuis d'importantes réformes sont engagées par la Direction de la Planification et de la Réglementation :

- La réglementation du secteur privé pharmaceutique
- La réglementation du secteur privé et la séparation de l'exercice en public et en privé
- La tarification harmonisée des actes et des prestations de santé
- La politique SR et la loi SR en vue de prendre en compte des besoins spécifiques des jeunes/adolescents.
- La loi hospitalière
- La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (2003) et que la Mauritanie a converti en une loi cadre (Loi 2018-20 du 6 juin 2018)
- Normes en ressources humaines, infrastructures et équipements à tous les niveaux de prestation
- Loi n 042 2010 portant code de l'hygiène publique

### 3.2.2.2. Synthèse de l'état des lieux

<b>Politique</b>	<b>Economique</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Alignement avec les objectifs internationaux et nationaux</li><li>- Soutien du gouvernement</li><li>- Protection social</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Financement de la santé assurée par les ménages, l'état et les partenaires</li><li>- Forte contribution des ménages</li><li>- Opportunité d'élargir l'assise fiscale avec la croissance économique</li></ul>
<b>Sociologique</b>	<b>Technologique</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Insuffisance du personnel médical et paramédical qualifié et motivé</li><li>- Répartition inégale du personnel</li><li>- Instabilité du personnel</li><li>- Féminisation du personnel</li><li>- Double exercice public-privé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Insuffisance d'appropriation et d'utilisation des nouvelles technologies</li><li>- Opportunité avec la télémédecine, le DHIS2...</li></ul>
<b>Environnemental</b>	<b>Légal</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des déchets biomédicaux</li> <li>- Prise en compte de l'environnement dans les actions du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des protocoles, normes et procédures</li> <li>- Poursuivre la réglementation du secteur</li> </ul>
---	---

### 3.2.2.3. Cartographie des acteurs

L'atteinte des objectifs fixés par le secteur de la santé nécessite des actions coordonnées de plusieurs intervenants. Ainsi, sous la coordination et le leadership du Département de la santé, plusieurs acteurs interviennent de manière directe ou indirecte et impact sur la santé des populations.

- **Le ministère de la santé** : Leader en matière de santé, il définit les politiques et les stratégies nationales relatives à la santé et coordonne l'action des partenaires.
- **Partenaires technique et financiers (bilatéraux et multilatéraux)** : Les PTFs, chacun dans son domaine d'expertise accompagne le pays dans l'élaboration des stratégies, dans la planification, la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action du secteur.
- **Les organisations de la société civile** : Constituent un partenaire de premier plan et sont impliquées dans toutes les actions du secteur et renforce la voix de la population dans les choix et la mise en œuvre des stratégies de santé
- **La population** : bénéficiaire et acteur incontournable de la santé
- **Les autres Départements ministériels** : Les problèmes de santé sont le plus souvent multifactoriels et la solution aux problèmes est également multisectorielle nécessitant une action coordonnées et efficace sur les déterminants de la santé.
- **Le secteur privé** : C'est un acteur important qui joue un rôle complémentaire dans l'offre des services de santé.

### 3.2.2.4. Chantiers initiés notamment dans cadre de la SCAPP1

Dans le but d'assurer des services de santé de qualité à l'ensemble de la population et aux plus démunis en particuliers, plusieurs réformes ont été engagées par le Ministère de la Santé

Objectifs	Chantiers	Point d'avancement	Résultats attendus
<b>Accessibilité géographique aux prestations de santé</b>	Adoption d'une carte sanitaire sur la base d'un état des lieux exhaustif	Rapport de l'étude la carte sanitaire disponible Plan de couverture sanitaire 2021-2024 Proposé Plan d'investissement élaboré	Au moins 90% de la population est couverte par une formation sanitaire opérationnelle

Objectifs	Chantiers	Point d'avancement	Résultats attendus
	Réforme hospitalière avec développement de la carte hospitalière, de projets d'établissement et de contrat de programme	Processus en cours pour la carte hospitalière Formation des directeurs et gestionnaires des hôpitaux sur l'élaboration des projets d'établissement réalisée en Novembre 2021 Contrat programme CNAM/CAMEC/CH 2021 réalisé	Le paquet complémentaire d'activités est assuré de manière efficace par les établissements de référence
	Développement et mise en œuvre d'une stratégie efficace de maintenance	Formation des techniciens et ingénieurs biomédicaux prévu en décembre 2021 Etat des lieux diagnostique du parc des équipements prévu en décembre 2021	La maintenance préventive et curative est assurée
<b>Accessibilité financière aux prestations de santé</b>	Harmonisation de la tarification des prestations et des actes publics d'une part, et privé d'autre part	Etude des coûts prestations et des actes réalisée	Assurer des soins de qualité et accessibles à la population
	Audit de la CNAM et convention entre TAAZOUR et CNAM pour la prise en charge des indigents	Réflexions sont en cours sur l'extension de la CNAM 100 000 ménages indigents sont couverts par la CNAM dans le cadre du PropEP	Protection de la population contre les risques financiers liés à la maladie
	Mise en œuvre de la feuille de route pour une assurance maladie universelle	Processus encourus par différentes initiatives : -Caisses Régionales de Solidarité Santé -PropEP pour les indigents	Protection de la population contre les risques financiers liés à la maladie
	Développement de chantiers spécifiques avec le MASEF d'accès des Handicapés et de hémodialysés	Processus en cours	Les besoins des personnes handicapées sont pris en compte
<b>Disponibilité / Efficacité des personnels de santé</b>	Développement d'une base de données de gestion des ressources humaines	Processus en cours	Une gestion efficace et efficiente des ressources humaines est assurée
	Développement des plans de formation et de carrière, et révision des curricula Révision de la grille salariale	Processus en cours	Des ressources humaines qualifiées et motivées sont disponibles
	Régulation du secteur privé médical et de	Processus en cours	La complémentarité entre les deux



Objectifs	Chantiers	Point d'avancement	Résultats attendus
	l'exercice cumulé en public et en privé		secteurs public et privé
<b>Disponibilité / Accessibilité à des médicaments de qualité</b>	Assainissement du secteur privé pharmaceutique	Processus en cours	Des médicaments de qualité sont disponibles
	Révision du modèle d'approvisionnement du pays et renforcement de la CAMEC sur la base de son audit	Actualisation du cadre réglementaire avec 9 Arrêtés concernant : L'approvisionnement (condition d'importation, révision de liste des médicaments du monopole CAMEC, révision de la Liste nationale des médicaments essentiels (LNME))	Des médicaments de qualité sont disponibles
	Renforcement des capacités du Laboratoire National de Control de Qualité des Médicaments	Processus en cours	Le contrôle de qualité des médicaments et produits de santé est assuré au niveau national
	Harmonisation des prescriptions, traçabilité et suivi des produits pharmaceutique et des stocks publics et privés	Processus en cours	Le contrôle de qualité des médicaments et produits de santé est assuré au niveau national
<b>Gestion efficace des urgences de santé publique</b>	Développement d'un système efficace par niveau de surveillance des épidémies et des évènements de santé	Les équipes d'intervention rapide à tous les niveaux ont été renforcées	La gestion des épidémies et des évènements de santé est décentralisée
	Mise en place d'un Centre CNOUSP doté en moyens humains et matériels	Un hôpital de référence pour la prise en charge de la Covid-19 est mis en place	Gestion efficace des urgences de santé publique
	Plan de formation pour la préparation aux urgences de santé publique	Exécuté	Les capacités des RHs sont renforcées
<b>Planification prospective, efficiente et inclusive</b>	Analyse de la situation utilisant les données d'enquête nationale (EDS, CNS...)	Rapport d'enquête EDS disponible CNS 2016 et 2017	Des données probantes sont utilisées pour la planification
	Processus inclusif d'évaluation du PNDS 2012-2020 et adoption du PNDS 2021-2030 sur la base d'une analyse désagrégée de la situation et d'une planification ascendante par niveau	Rapport d'évaluation	Appropriation du PNDS La mise en œuvre est facilitée

### 3.2.2.5. Analyse stratégique

Un système de santé fort et résilient est nécessaire pour le déploiement des programmes de santé en vue de l'atteinte des objectifs souhaités. L'analyse des piliers du système de santé effectuée lors de l'élaboration du PNDS 2021-2030 est présentée dans le tableau ci-après :

Piliers	Principaux constats
LEADERSHIP ET GOUVERNANCE DU SYSTEME DE SANTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La faible capacité de leadership du management à tous les niveaux</li> <li>• Insuffisance des textes et du cadre normatif du système de santé ;</li> <li>• Insuffisance de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions et de la culture de la redevabilité</li> <li>• L'insuffisance de la coordination et d'intégration à tous les niveaux (instances de coordination et niveaux de prestations de soins) ;</li> <li>• La forte centralisation du secteur à tous les niveaux ;</li> </ul>
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de ressources humaines qualifiées et motivées</li> <li>• Mauvaise répartition des ressources humaines</li> <li>• Instabilité des ressources humaines</li> </ul>
INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une stratégie de Maintenance des équipements biomédicaux</li> <li>• Non respects des normes du ministère en matière d'infrastructures et d'équipements (plans et équipements type)</li> <li>• Non adoption d'une carte sanitaire définissant les critères et les priorités en matière d'attribution et de répartition des infrastructures sanitaires</li> </ul>
LES MEDICAMENTS, CONTROLE DE QUALITE ET PRODUITS SANGUINS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisances notables dans le cadre juridique, législatif, et réglementaire du sous-secteur pharmaceutique</li> <li>• Faibles capacités du régulateur (DPL) du sous-secteur pharmaceutique</li> <li>• Dysfonctionnements dans toute la chaîne de Gestion des Approvisionnement et des Stocks</li> <li>• Système de contrôle de qualité embryonnaire</li> <li>• Selon l'enquête SARA 2018 la disponibilité moyenne des médicaments essentiels est de 22% (soit 4 molécules sur 13) et aucune des FOSA ne dispose de l'ensemble des 13 molécules traceuses.</li> <li>• Faible capacité de production du CNTS et manque de décentralisation des activités du centre</li> </ul>
LE FINANCEMENT DE LA SANTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte contribution des ménages dans le financement de la santé. Seulement environs 15% de la population est couverte l'assurance maladie.</li> <li>• La part du budget de l'État consacré à la santé est très en deçà des 15% recommandés par la Déclaration d'Abuja ; il est de l'ordre de 7 % en 2020.</li> </ul>
SYSTEME D'INFORMATION SANITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible complétude, promptitude et qualité des données</li> <li>• Multitude de sources de rapportage des données</li> </ul>

<p><b>Forces S</b></p> <p>Réforme en cours pour renforcer tous les piliers du système de santé.</p> <p>Fort engagement de l'Etat pour le financement de la santé</p> <p>Fort engagement de partenaires pour accompagner l'action du secteur</p> <p>Développement des initiatives de gratuité ciblée et de protection contre les risques financiers liés à la maladie</p>	<p><b>Opportunités O</b></p> <p>Programme prioritaire du Président de la République</p> <p>Disponibilité des nouvelles technologies pour la digitalisation du système de santé</p> <p>Possibilité d'élargir l'assiette fiscale pour le financement de la santé avec la croissance économique</p> <p>Contribution des mauritaniens de la diaspora ( technicité et financement )</p>
<p><b>Faiblesses W</b></p> <p>Faibles capacités de gouvernance et de leadership à tous les niveaux</p> <p>Insuffisance de ressources humaines qualifiées et motivées aggravée par une gestion efficace des RHs</p> <p>Non-adoption d'une carte sanitaire basée sur des critères objectifs et absence d'une stratégie de maintenance des équipements biomédicaux</p> <p>Importants dysfonctionnements dans la chaîne de Gestion des Approvisionnement et des Stocks des médicaments, consommables et produits sanguins</p> <p>Forte contribution des ménages dans le financement de la santé</p> <p>Faibles capacités du système national d'information sanitaire</p>	<p><b>Risques T</b></p> <p>Covid-19 (et autres urgences de santé publiques) et les répercussions sur le plan sanitaire, économiques et sociales</p> <p>Forte dépendance des financements extérieurs pour certains programmes</p>

### 3.2.2.6. Orientations structurantes pour l'élaboration d'une stratégie nationale 2025

La vision du secteur est d'avoir une population saine et productive qui contribue à la croissance économique et au développement national

Cibles à l'horizon 2030 :

- 1) Réduire le taux de mortalité maternelle de 454 à moins de 140 pour 100 000 naissances vivantes
- 2) Faire baisser la mortalité néonatale et infantile, respectivement à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- 3) Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 4) Réduire de moitié, par la prévention et le traitement, le fardeau des maladies non transmissibles
- 5) Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.2.2.7. A la lumière du diagnostic de la situation du secteur et pour atteindre les résultats d'impact visés à travers la mise en œuvre du PNDS, les axes stratégiques ci-dessous sont définis.

- **Orientation stratégique 1** : Accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile

Il s'agira de mettre en œuvre un ensemble d'interventions pour faire baisser les niveaux actuels de mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile de façon notable et dans le sens des Objectifs de Développement Durable.

Pour ce faire les actions qui vise la réduction de la mortalité maternelle et néonatale porteront sur a) la maternité à moindre risque, b) les soins du nouveau-né, c) l'espacement des naissances, d) l'amélioration de la santé des adolescents et des jeunes, d) la lutte contre la violence basée sur le genre, et e) la lutte contre les cancers gynécologiques et la lutte contre l'anémie.

Et la réduction de la mortalité infanto-juvénile se fera à travers des interventions à haut impact sur i) la lutte contre la malnutrition, ii) la vaccination et iii) la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant.

- **Orientation stratégique 2** : Renforcement de la lutte contre la maladie

A l'instar des pays à revenu faible et intermédiaire, les maladies liées à pauvreté constituent un problème majeur de santé publique avec des niveaux de prévalence et d'incidence très élevés. Cependant, le fardeau des maladies non transmissibles pèse de plus en plus lourds sur notre système de santé qui par ailleurs est mal préparé pour la prise en charge de ces pathologies.

Ainsi, pour endiguer le problème des maladies transmissibles, il faut des actions soutenues et coordonnées pour renforcer la lutte contre les principales maladies infectieuses, à savoir : le paludisme, la tuberculose, le VIH /SIDA et les maladies tropicales négligées.

Le poids des maladies transmissibles sera réduit à travers des interventions ciblées sur les maladies à facteurs de risque communs (maladies cardio-vasculaire, cancer, pneumopathies chroniques et le diabète), les accidents de la voie publique, la santé mentale et la santé bucco-dentaire.

- **Orientation stratégique 3** : Sécurité sanitaire, préparation et réponse aux situations d'urgences de santé publique

Ces dernières années, la Mauritanie fait également face à l'émergence des maladies à potentiel épidémique. Depuis Mars 2021 la pandémie de covid-19 est venue s'ajouter à la longue liste des maladies. Une gestion efficace des urgences de santé publique afin de réduire la morbidité et la mortalité liées à ces maladies. Dans ce cadre, des interventions dans les cadres du RSI et Sendai 2015-2030 ; la prévention et contrôle des infections (PCI) et gestion des déchets biomédicaux seront mise en œuvre à tous les niveaux.

- **Orientation stratégique 4** : Renforcement du Système de Santé en vue de la Couverture Santé Universelle

Les réformes engagées par le secteur se poursuivront afin de disposer d'une assise réglementaire renforçant l'organisation du secteur ainsi que les différentes normes et procédures de gestion des ressources, de prestations de services, de coordination et de suivi et évaluation.

Le pouvoir des régulateurs à tous les niveaux sera renforcé ainsi que les capacités techniques et logistiques avec promotion de la culture des résultats.

Il s'agira pour cet axe stratégique de renforcer l'ensemble des piliers du système de santé à savoir i) la gouvernance et le leadership du secteur, ii) les ressources humaines, iii) le financement de la santé en vue de la CSU, iv) infrastructure et équipements, v) médicaments et produits sanguins et vi) système d'information sanitaire.

### 3.2.2.8. Programme d'actions

Plan d'action Secteur de la Santé 2022 - 2025			
Orientation stratégique	Domaine d'intervention	Budget	
		2022 - 2024	2025
<b>OS 1 : Accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile</b>		<b>558 937 599</b>	<b>241 269 531</b>
	Accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile	110 203 019	48 127 214
	Réduction de la mortalité infanto-juvénile	448 734 581	193 142 317
<b>OS 2 : Renforcement de la lutte contre la maladie</b>		<b>796 476 048</b>	<b>287 801 540</b>
	Lutte contre Maladies Transmissibles	693 521 657	250 144 614
	Lutte contre les maladies non transmissibles	102 954 391	37 656 926
<b>OS 3 : Sécurité sanitaire, préparation et réponse aux situations d'urgences de santé publique</b>		<b>178 066 943</b>	<b>287 801 540</b>
	Gestion des urgences de santé publique	93 535 372	33 347 257
	Prévention et contrôle des infections (PCI) et gestion des déchets biomédicaux	84 531 571	30 137 219
<b>OS 4 : Renforcement du Système de Santé en vue de la Couverture Santé Universelle</b>		<b>25 295 458 742</b>	<b>11 614 044 443</b>
	Renforcement de la gouvernance et du leadership sectoriel	1 585 737 821	665 933 773
	Financement de la santé pour atteindre la CSU	4 083 957 057	1 686 271 878
	Développement des ressources humaines de qualité	7 429 319 999	4 914 200 000
	Disponibilité d'Infrastructures et équipements répondant aux normes	9 491 036 504	2 638 913 886
	Disponibilité de Médicaments, autres produits de santé de qualité et sécurité transfusionnelle	1 964 488 407	1 190 955 595
	Renforcement Système d'information sanitaire, la recherche en santé et les innovations, et la santé digitale	740 918 953	517 769 311

## IV. LEVIER 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

D'importantes réformes ont été entreprises en vue de moderniser l'administration territoriale, la rapprocher des citoyens et d'améliorer la qualité de ses services. Ces réformes ont porté notamment sur la réorganisation des structures, le renforcement des effectifs et des capacités de l'encadrement, la révision du découpage administratif, la création de nouvelles circonscriptions administratives et la mise en place d'un statut particulier des administrateurs.

En ce qui concerne la protection des jeunes contre la radicalisation, la promotion de cette importante composante démographique s'est traduite essentiellement par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Jeunesse et des Loisirs. A cet égard, d'intenses campagnes de sensibilisation et d'information ont été menées notamment en matière de promotion de la jeunesse et la cohésion sociale. Une réflexion a été menée pour adopter des textes portant sur l'organisation et le développement de l'éducation Physique et des Sports et le bon fonctionnement et la gestion des maisons des jeunes.

En matière de développement local et partant du fait que le mode de gouvernance inadapté du système contribue fortement à la faiblesse des résultats, le Gouvernement a accordé une importance capitale à la décentralisation du pilotage et la responsabilisation des différents échelons de gestion.

En effet, les premières actions de la feuille de route de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local à l'horizon 2030 ont été réalisées. Il s'agit notamment de la mise en place du Haut Conseil de la Décentralisation, de l'initiation des conventions de transfert de compétences entre l'Etat et les Conseils Régionaux et du renforcement des capacités des Communes et des Acteurs de la Décentralisation.

Par ailleurs, le Gouvernement a lancé les programmes de Développement Economique Local et Initiatives Communales au profit des collectivités territoriales (régions et communes). Ces programmes financent la réalisation et la réhabilitation des infrastructures communales de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que des projets de développement économique ou de gestion concertée des ressources naturelles. Dans ce cadre, plus de 270 projets sont réalisés, en cours de réalisation ou en phase de préparation au profit des communes notamment dans les wilayas du Hodh Chargui, du Hodh Gharbi et du Guidimagha.

En 2022, de grandes réformes seront introduites et porteront notamment sur l'adoption d'un Code des Collectivités Territoriales et d'un plan directeur de transfert de compétences vers les structures décentralisées.

« La préparation en cours du lancement d'une concertation nationale inclusive, dans laquelle personne n'est exclu, et aucun sujet n'est tabou, préfigure de l'ancrage progressif chez nous de la tradition d'ouverture et de concertation responsable, et comme une approche fondamentale de gestion des affaires publiques. » comme disait le Président de la République.

Dans ce cadre, ces concertations seront menées jusqu'à leur terme. Et avec la participation de tous.

Ainsi le Gouvernement s'est attelé à l'encadrement et la professionnalisation de l'espace associatif à travers la promulgation, en 2021, de la loi qui consacre le système déclaratif au lieu du système d'autorisation préalable ; l'adoption de la stratégie nationale de promotion de la Société civile ; la mise en place d'une plateforme numérique pour l'enregistrement et le suivi des associations ; puis des plateformes régionales dans toutes les Wilayas du pays. Ce processus sera parachevé au cours de l'année 2022, avec l'élection des instances de la Plateforme nationale et son opérationnalisation.

Le renforcement du cadre juridique des libertés associatives continuera à travers l'élaboration d'un nouveau mode d'élection de leurs représentations et d'un nouveau mécanisme d'accréditation et de suivi des ONG internationales.

Et en termes de libertés en général, celle de la presse est fondamentale dans un Etat de droit. Ainsi, dans le but de fournir l'information de qualité et au bon moment à tous les citoyens, les recommandations de la commission ad-hoc de réforme du service public d'information ont connu un début de mise en œuvre, avec l'ouverture de 6 bureaux régionaux de la TVM, 4 bureaux régionaux de l'AMI et 3 nouvelles stations radio. Dans le cadre de la spécialisation, une radio scolaire a été lancée à Nouakchott, ainsi qu'une radio culturelle. La couverture FM de Radio Mauritanie a été élargie pour couvrir les moughata de Ghabou et Benichab, ainsi que plusieurs localités des régions des 2 Hodhs ; et les financements pour la construction d'une maison de la presse sont en cours de mobilisation.

En 2022, huit nouvelles stations de radios locales seront ouvertes à Bir Moghreïn, Kobenni, Walata, N'Beiket - Lehwach, Djiguenni, Fom-Legleita, et Kermacèn ; en plus de 3 nouvelles Radios thématiques: Jeunesse Sahel à Nouakchott, Jeunesse Rurale à M'Bout et Santé et population à Timbédra.

Le Gouvernement a entrepris des actions visant la bonne gouvernance de la politique de pêche, pour une plus grande préservation des ressources halieutiques et de leur environnement marin et côtier, ainsi qu'une intégration plus accrue du secteur à l'économie nationale et une amélioration du dialogue social.

A cet effet : (i) la stratégie 2020-2024 du secteur des pêches a été révisée à travers une large concertation avec les acteurs du secteur; (ii) la ressource a connu une amélioration en 2021 se traduisant par un volume de capture qui a atteint 718.000 tonnes en quantité, plus de 600 millions de dollars en valeur et 2,5 milliards ouguiyas de recettes budgétaires au titre d'accès à la ressource et de fiscalité, hors la compensation financière de l'accord avec l'Union Européenne; (iii) les accords de pêche avec les partenaires, l'Union européenne et la société Hong Dong, ont été révisés.

Les infrastructures de pêche connaîtront la mise en activité du port de N'Diago, la mise à niveau du port de Tanit, la construction et l'équipement de halle de poisson et d'un débarcadère au PK93.



Pour la pêche artisanale, l'immatriculation du parc piroguier sera achevée en 2022, ainsi que l'organisation des aires de débarquement des produits le long du littoral. L'exclusivité aux nationaux de l'exercice de la profession des mareyeurs a été effective en fin 2021. Une subvention pour la pêche artisanale a été adoptée pour prendre en charge les frais induits par la révision du régime douanier des hydrocarbures en 2021.

Au niveau de la gouvernance du secteur des pêches, et dans le cadre de la transparence, le premier rapport de FiTi de la Mauritanie a été publié et le second rapport est en cours de préparation.

La Mauritanie a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs à la protection des droits humains et à l'accès à la justice (ODD 16). Pour ce faire, le cadre juridique a été révisé et la stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) a été élaborée. Parallèlement, des progrès notables en matière d'indépendance et d'accès à la justice, de renforcement de l'état de droit, de renforcement des capacités des acteurs judiciaires, d'amélioration de l'administration pénitentiaire et de protection judiciaire de l'enfant ont été enregistrés.

La politique intégrée des droits de l'homme s'est alignée sur les ODD en mettant l'accent sur la promotion des droits de l'Homme et de la cohésion sociale, le suivi des engagements internationaux en tenant compte des recommandations de l'EPU dans la présentation des rapports nationaux aux organes de traités, le renforcement de l'action humanitaire sur le territoire national et la résilience et la prévoyance humanitaire face aux risques de catastrophes. Grâce à ces efforts, la Mauritanie a été élue au siège du Conseil des Droits de l'Homme pour le mandat 2020-2022.

Le gouvernement mauritanien s'est engagé à intensifier les investissements en faveur de la jeunesse en tant que principal levier pour l'exploitation du dividende démographique. En effet, l'engagement politique en faveur de la capture du dividende démographique s'est traduit par une accélération des politiques pro dividende démographique, notamment à travers l'élaboration de la politique nationale de population, ainsi que la préparation de l'Observatoire National du Dividende Démographique. Ce qui permettra d'améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes, d'accéder plus facilement aux services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité, et d'accroître la génération et le partage des connaissances des capacités et de la coordination régionale.

L'administration a connu des progrès notables, notamment à travers l'optimisation de l'administration publique, l'amélioration de la gestion du personnel de l'Etat et l'utilisation grandissante des moyens et services électroniques grâce aux plusieurs actions qui ont contribué au développement de l'infrastructure et de la plateforme électronique. En effet, afin de rendre l'administration plus efficace, une commission technique a été mise en place pour la révision du cadre juridique et réglementaire régissant la gestion des personnels des collectivités décentralisées, du système de retraite dans la Fonction Publique et fixant les règles et les modalités pratiques d'organisations des élections professionnelles dans Fonction Publique.

En matière de gestion des finances publiques, les autorités ont procédé à la rénovation du cadre légal des finances publiques à la lumière des principes édictés par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances promulguée en 2018. Ce nouveau dispositif modernise le processus de préparation du budget de l'Etat, instaure de nouvelles exigences en matière de sincérité budgétaire et comptable, d'efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat ainsi que le principe de redevabilité et de reddition des comptes des gestionnaires.

Quant à la soutenabilité et la viabilité de la dette publique, elle a continué à être améliorée grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public ainsi que des rapprochements faits avec les entreprises publiques et les recouvrements de la dette rétrocédée.

Dans le domaine de lutte contre la corruption, plusieurs actions ont été réalisées ces dernières années dans le cadre de la Stratégie National de Lutte Contre la Corruption (SNLCC), notamment dans le domaine de l'information et de la sensibilisation. D'autres actions de grandes importances ont également été réalisées. Ces actions concernent essentiellement l'adoption du Code des Marchés publics, le respect des normes de l'ITIE et la création d'un parquet anticorruption.

En matière d'exploitation intégrée des écosystèmes, les autorités publiques ont mis en œuvre un ensemble cohérent de lois relatives à l'exploitation durable des écosystèmes. Elles ont axé leurs efforts sur la finalisation de la quatrième communication nationale sur le changement climatique d'une part et sur des missions de contrôle, de surveillance et l'inspection environnementale ainsi que l'examen des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et Plans de Gestion Environnementale (PGE) de plusieurs projets de développement publics et privés d'autre part. Le Plan d'Action pour 2020 prévoit de promouvoir la synergie des projets et programmes, dans le cadre d'une approche globale et intégrée, visant à améliorer l'efficacité et l'impact des interventions. Sa mise en œuvre sera axée sur l'approche participative communautaire, la concertation et, l'intégration des questions de genre. Un suivi périodique du plan d'action sera effectué afin d'apprécier la mise en œuvre des actions, sur la base des indicateurs retenus.

## **V. CONCLUSION :**

En conclusion, l'année 2021 constitue le début de la mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP (2021-2025). Elle connaîtra aussi l'exploitation des résultats de l'évaluation globale du 1<sup>er</sup> plan d'action (2016-2020) qui permettront, d'une part, d'apprécier l'impact de sa mise en œuvre et d'autre part de renseigner sur le taux de couverture des indicateurs d'effet et d'impact sur la base duquel vont se construire les orientations stratégiques du nouveau plan d'action. Les orientations sectorielles devront contribuer nécessairement à la réalisation des objectifs stratégiques du levier 2 de la SCAPP, notamment ceux de l'éducation et de la santé. Aussi, dans l'optique d'assurer une cohérence et un meilleur suivi du progrès sectoriel vers la réalisation des objectifs de la SCAPP révisée, son cadre de performance doit tenir compte des indicateurs stratégiques ci-dessous.

## VI. MATRICE DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SCAPP

La matrice des indicateurs de suivi de la SCAPP mise à jour est présentée ci-après :

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	ODD 8.1	Taux de croissance annuel du PIB	2,4%	2021	ANSADE	7,5% (scénario moyen du PA2 SCAPP)
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part de l'agriculture dans le PIB	4,0%	2020	-	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Rendement du riz et des céréales traditionnelles (tonne/hectare)	4,96 T/ha	2014	PNDA	5,62 T/ha
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Quantité de la production nationale de légumes	44 921 T	2014	PNDA	146 249 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Quantité de la production de canne à sucre	5 T	2014	PNDA	88 657 T sur 10 000 ha
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Proportion des superficies agricoles exploitées de manière productive et durable	0,0056	2014	PNDA	0,0081
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des	Non ODD	Part de l'élevage dans le PIB	~ 15%	2021	Plateforme du développement	-

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	secteurs productifs					rural en Mauritanie	
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Production en tonne de viandes rouges, contrôlée	160 000 T	2018	ME	184 000 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Production usinée de lait en tonne	520 000 T	-	ME	598 000 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre de tête de bétail par espèce	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	2021	ME	Bovins : 2 831 769 Camelins : 1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Quantités de peaux et cuirs exportés	615 T	2016	ME	700
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part de la pêche dans le PIB	6,50%	2020	-	5,4%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Captures globales réalisées en ZEE mauritanienne	1 356 802 T	2019	DARE/MPEM	1 524 633 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Tonnage débarqué au niveau national	766 842 T	2019	DARE/MPEM	1 085 442 T
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des	Non ODD	Nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche	66 000	2019	DARE/MPEM	100 0000

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	secteurs productifs						
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part des industries extractives dans le PIB	15,10%	2020	Autorités mauritaniennes/ Services du FMI	18%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan)	0%	2021	MEPM	100%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champ GTA à Nouakchott	0%	2021	MEPM	100%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champ gazier GTA	0%	2021	MEPM	100%
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Etat d'avancement du développement du champ gazier Bir Allah	0%	2021	MEPM	Production en 2024
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre de découvertes minières anciennes développées	0%	2021	MEPM	Au moins 1
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott	50% des besoins en extension	2021	MEPM	100% des besoins en extension
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des	Non ODD	Etat d'avancement de la construction de dépôts de	0%	2021	MEPM	100%

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	secteurs productifs		produits pétroliers à l'intérieur du pays				
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part des industries non extractives dans le PIB	6%	2020	-	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Création d'unités industrielles	9	2018	MI	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre d'emplois dans le secteur industriel (industries manufacturières) et (%) par rapport au nombre d'emplois au niveau national	5000 (3%)	2015	MCIAT	15 000 (10%)
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Importations Mauritanienne (en Milliers de \$)	3 860 465	2021	Trademap	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Exportations Mauritanienne (en Milliers \$)	3 266 989	2021	Trademap	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre de nouveaux textes adoptés sur les procédures fiscales et douanières	11	2011	MCIAT	25
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles	15	2018	MCIAT	55

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Part du tourisme dans le PIB	Non déterminée	-	ANSADE	-
CDS 1	Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Non ODD	Nombre de touristes étrangers	4000	2018	MCIAT	15 000
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 14.2	Surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale	12,40%	2018	MEDD	Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 12.1	Proportion de la production obtenue de façon durable	Non déterminée	-	-	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 17	Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Aucun mécanisme	2020	-	Mécanismes mis en place en 2025
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un	Non ODD	% de réalisation du Programme Grande muraille Verte	4%	-	-	-

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	développement durable et résilient aux changements climatiques						
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 15.1.1	Surfaces des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	0,30%	2017	MEDD	-
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	ODD 13.2.1	Emission de gaz à effet de serre	4500 T	2015	MEDD	-
CDS 2	Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	Non ODD	Longueur des pare-feu réalisés (km)	10 900	2018	MEDD	-
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 7.1	Accès à l'électricité	48%	2021	MPME	85% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la	ODD 7.2	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42%	2021	MPME	60% en 2030



CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	croissance renforcées						
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	78%	2021	MPME	100%
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	2021	MPME	50%
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 9.1.1	Accès à moins de 2 Km du réseau routier	70%	2020	MET	100% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 3.6.1	Nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	2827	-	-	1431
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	6 840 Millions MRU	jusqu'à 2020	-	7 500 (entre 2021 et 2030)
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre de linéaire de routes bitumées (Km)	4811	-	-	7500
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre de Km réalisés	342	-	-	1689

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre de linéaire de routes réhabilitées (Km)	459	-	-	740
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre d'infrastructures portuaires	5	-	-	7
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux de mortalité lié aux accidents de la route /an	44,85 / 1 Million hab.	-	-	22,4 / 1 Millions hab.
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Linéaire des voiries urbaines construites (Km)	100,85	-	-	300
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	70%	2018	MICS	100% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 6.2	Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48% (répartie entre urbain, 77% et rural, 22%)	2015	MICS	100% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 6.2	Le pourcentage de ménages chez qui un lieu de lavage des mains a été observé	20,30%	2015	MICS	100% en 2030
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la	ODD 6.2	Le pourcentage de ménages avec lieu spécifique pour le lavage des mains	41%	2015	MICS	100% en 2030

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	croissance renforcées		où de l'eau et du savon ou autre produits nettoyant sont présents				
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux d'accès à l'eau potable	84%	-	-	88% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux de desserte	68%	-	-	75% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales	10%	2016	-	50% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Réutilisation des eaux usées à Nouakchott et Nouadhibou	20%	2016	-	50% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	2016	-	25% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux d'équipement en latrines familiales améliorées	42%	2016	-	70% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	ODD 9.c.1	Taux de couverture 4G	31%	2021	-	75% en 2025

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Valeur Ajoutée du Numérique / % du PIB du numérique	350 Millions \$ / 4,5% du PIB	2020	-	700 Millions \$ / 8% du PIB (2025)
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Emplois directs et indirects formels créés à l'horizon 2025 par le secteur des TIC	5000	2020	-	15 000 en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	% individus utilisant internet	25%	2021	-	65% en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Nombre de startups labellisées	N/A	2021	-	200
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Taux de pénétration du paiement mobile	8%	-	-	25%
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	Kilomètres de backbone	4000	2021	-	8000 en 2025
CDS 3	Des infrastructures de soutien à la croissance renforcées	Non ODD	% de la population qui vit dans un logement de fortune	34,70%	2015	-	-
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	ODD 1.a.2	Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89%	2020	-	-

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	à travers l'école républicaine						
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.1	Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.2	Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.a	Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.a	Centres de développement des compétences et Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et	ODD 4.6	Proportion de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, sachant	Taux d'analphabétisme de 31,3%	-	-	-

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	de la formation professionnelle à travers l'école républicaine		lire, écrire et compter				
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.4 / 4.5 / 4.6	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	ODD 4.c	Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Par de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE	23,1% en 2025 et 30% en 2030
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation	Non ODD	Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	professionnelle à travers l'école républicaine						
CDS 4	Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle à travers l'école républicaine	Non ODD	Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% chez les plus de 24ans	-	-	-
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 2.1.2	Prévalence de la sous-Alimentation et malnutrition aigüe globale	11,10%	2021	SMART	5%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 2.1.1	Prévalence de la malnutrition Chronique	17%	2021	SMART	14%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 2.1	Prévalence de l'anémie chez les femmes en Age de procréer	56%	2020	EDS	-
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.1.1	Taux de mortalité maternelle	454 pour 100 000 naissances vivantes	-	-	moins de 140 pour 100 000 naissances vivantes
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.2.1	Taux mortalité des enfants de moins de 5 ans	41 pour 1000	-	-	25 pour 1 000
CDS 5	Un accès aux services de santé	ODD 3.3.1	Taux d'incidence du VIH/SIDA	-	-	-	-

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	démocratisé pour tous						
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.3.3	Taux d'incidence du paludisme	7%	-	-	1%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.4.1 et 3.4.2	Taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles	37,06%	-	-	12,00%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	ODD 3.8.2	Taux de population qui bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	20%	-	-	50%
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	Non ODD	Alimentation complémentaire adéquate chez les 6-23 mois	21,7%	2021	SMART	0,35
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	Non ODD	Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans	76,7%	2019	EDS	-



CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 5	Un accès aux services de santé démocratisé pour tous	Non ODD	Taux de rupture des produits contraceptifs dans les points de prestations de services dans les zones d'intervention du SWEDD	46%	-	-	20%
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 8.5	Taux de Chômage	12,20%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 1	Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté	28,20%	2019	-	-
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 1	Proportion de la population en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté	41,20%	2019	-	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 12.1	Pertes alimentaires	4 700 T		-	-
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	ODD 1.a.1	Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	53,82%	2019	LFI	-
CDS 6	Une inclusion sociale favorisée par la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables	Non ODD	Indice de Gini	0,32	2019	-	-
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	-	-	-	<p>- D'ici à 2022, la SNDDL est opérationnelle, son financement mobilisé, son dispositif expert recruté et sa mise en œuvre amorcée. Un rapport d'activités est rendu public, sous l'égide du MIDEDEC.</p> <p>- D'ici 2024, % de réalisation du volet décentralisation et développement local du plan</p>

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
							stratégique du MIDEC 2021-2024  - D'ici 2023, % de réalisation du plan stratégique de la Direction générale des collectivités territoriales 2021-2023
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	-	-	-	- D'ici 2023, % de réalisation du plan de L'Association des Maires de Mauritanie (2019-2023.) - D'ici à 2024, % de réalisation du programmé régionale du Le Conseil Régional de Nouakchott ( 2020-2024) - D'ici à 2025, % de réalisation des SCRAPP régionales
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 11.1.1, 11.a et 11.a.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats  Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la	-	-	-	- D'ici à 2024, % de logements du programme d'habitat « Dari » «داری» disponibles et distribués aux bénéficiaires, selon des critères objectifs non contestables, sous l'égide d'une structure à désigner.  - D'ici à 2024, % de communes et adouabas modernisées du programme 'CHEILA' «الشيلة» en faveur de la modernisation des communes et Adouabas les plus pauvres.

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
			<p>planification du développement à l'échelle nationale et régionale.</p> <p>Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville</p>				
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.9.1	Nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil.	226 973	2018	ANRPT	<p>- D'ici à 2022, tous les mauritaniens de l'intérieur et de l'extérieur qui éprouvent des difficultés sont enrôlés et disposent d'un numéro national d'identification.</p> <p>- D'ici à 2022, toutes les naissances sont enregistrées et donnent lieu à délivrance d'actes de naissance.</p> <p>- D'ici à 2022, une étude sur l'état civil est réalisée et validée, sous l'égide de l'ANRPTS.</p> <p>- D'ici à 2022, une stratégie sur l'état civil est élaborée, son financement mobilisé, son dispositif expert est en place et ses premières activités entamées</p>

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
							(rapport d'activités, rendu public, sous l'égide de L'ANRPTS).
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 10.7.1,	Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination	-	-	-	- D'ici à 2023, tous les étrangers résidents en Mauritanie accèdent, de façon diligente, et selon des modalités réglementaires publiées sur site Internet et via les représentations diplomatiques et consulaires, à des titres de séjours sécurisés, conformément aux conventions et accords souscrits par la Mauritanie, dans le domaine, sous l'égide du MIDEC
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 10.7.2	10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées	-	-	-	- A partir de 2023, existence d'un politique de mobilisation de la diaspora adossé à un plan d'action

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 10.7.4	10.7.4 Proportion de la population réfugiée, par pays d'origine	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie d'engagement de la diaspora dans le développement socio-économique du pays élaboré.</li> <li>- A partir de 2023, la société civile de la diaspora produit un rapport alternatif sur les activités réalisées.</li> <li>- A partir de 2022, % de mise en œuvre des engagements souscrits en matière de gestion des réfugiés et demandeurs d'asiles (inclus l'adoption d'une loi d'asile, la poursuite et renforcement de l'accès aux services d'état civil et de santé ainsi qu'au marché du travail).</li> <li>- A partir de 2022, % de mise en œuvre du Plan d'action actualisé 2021-2025 de la stratégie nationale de gestion de la migration.</li> <li>- D'ici à 2022, le financement du plan est mobilisé, son dispositif expert recruté, son comité de pilotage mis en place, et sa mise en œuvre amorcée.</li> <li>-Nombre d'initiatives pour renforcer la capacité des autorités de la Mauritanie dans la gestion des frontières et des mobilités humaines.</li> <li>-Nombre d'initiatives pour renforcer la capacité des autorités de la Mauritanie dans de gestion des frontières et de la migration</li> </ul>

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2025, % du budget national accordé à la gouvernance politique.</li> <li>- D'ici à 2022, Existence d'un cadre de dialogue politique, nombre de consultations, y compris la consultation des chefs des partis représentés au parlement sur les questions stratégiques.</li> <li>- D'ici à 2023, le parlement dispose de ressources humaines compétentes pour faciliter son travail et produit au moins 2 projets de loi.</li> <li>- D'ici à 2023, la cour des comptes est réorganisée, élabore et rend public son rapport de 2024, à date.</li> </ul>
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2022, une charte de bonne gouvernance est adoptée, sous l'égide du MIDEDEC.</li> <li>- A partir de 2023, les partis et les organisations reconnus produisent des rapports d'activités y compris les aspects financiers. Ces rapports sont rendus publics par les partis et associations et par le MIDEDEC.</li> <li>- D'ici à 2024, un texte est adopté sur la protection des données personnelles</li> </ul>

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.7.1	Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	-	-	-	- A partir de 2023, % des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale.  -% des femmes députés ou maires élues
CDS 7	Une gouvernance politique, une sécurité et une décentralisation renforcées	ODD 16.7.2	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	-	-	-	- D'ici à 2022, un texte contraignant pour le droit de l'accès à l'information est mis en œuvre.  - A partir de 2022, un rapport alternatif est produit par la société civile sur le droit à l'accès à l'information.
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	36%	2018	Ministère de la justice	5%
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Constructions des 15 tribunaux de Moughataa à l'intérieur du pays ;	0%	-	-	100%



CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Réhabilitation de l'ensemble des tribunaux des tribunaux de wilaya de l'intérieur du pays	45% de réhabilitations	-	-	100%
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Taux d'accompagnement et de suivi des politiques publiques par les acteurs de la SC	20%	-	-	100%
CDS 8	Etat de droit, droits humain, justice et contrôle citoyen de l'action publique	ODD 16	Nombre de médias	230 médias	-	-	460 médias
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 8.10.1a	Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	15	2019	-	25 en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 8.10.2	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	38%	2020	-	50% en 2025

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	57,68%	2020	-	68% en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	10,93%	2020	-	7% en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	ODD 17.14	Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	NON	2020	-	OUI (en 2025)
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Score CPI	29/100	2020	Corruption perception index	40/100 en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière	Non ODD	Score de compétitivité	40,9	2019	WEF	60 en 2025

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
	performante et la capture du dividende démographique						
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Indicateur Doing Business	51,1	2020	-	-
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Nombre de services reposant sur l'identité numérique	0	2020	-	20 en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Nombre de services en ligne transactionnels	0	2020	-	110 en 2025
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Score de capacité statistique	57,8	-	Paris 21	65

CDS	Intitulé du chantier	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Score Ouverture des données (Open Data Inventory - ODIN)	34	-	Open Data Watch	40
CDS 9	Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique	Non ODD	Taux de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du SWEDD	70%	-	-	95%